

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : L'Europe Centrale (chronique de l'étranger). — Le trust des allumettes.
Statistiques.

L'EUROPE CENTRALE

(CHRONIQUE DE L'ETRANGER)

Avec l'Allemagne, les divers pays de l'Europe centrale sont entrés en crise au cours de 1928; c'est-à-dire depuis plus de deux ans déjà. Le recul avait d'abord été assez lent et faible, à raison de l'ambiance internationale qui restait favorable. Mais, depuis un an, la crise locale s'est aggravée sous le poids de la crise internationale; nous aurons à examiner ici les répercussions de cette conjoncture économique adverse sur les divers pays. Parmi les aspects des difficultés actuelles, il en est un sur lequel nous devons particulièrement insister: c'est celui de la politique douanière des Etats successeurs de la monarchie austro-hongroise. Les déséquilibres économiques dont ces pays souffrent depuis la guerre se sont manifestés d'une manière particulièrement claire pendant la crise actuelle; aussi doit-on enregistrer plusieurs efforts de rapprochement économique qui ont été tentés récemment, de tous les côtés; il s'agissait surtout d'amener des pays agricoles et des pays industriels à trouver l'un chez l'autre des marchés complémentaires. Ces tendances se sont cependant heurtées aux efforts protectionnistes; on peut dire que ces derniers ont été victorieux sur toute la ligne dans le pays qui avait besoin, plus que tout autre, de se créer des relations avec ses voisins, c'est-à-dire, l'Autriche. Il faudra également voir comment cette dernière cherche à se refaire un marché à l'abri de barrières douanières.

I. — L'Autriche.

Le phénomène central de la vie économique de l'Autriche est, sans le moindre doute, le chômage chronique qui y règne depuis 1921. Il n'est pas possible de

comprendre la politique du pays sans lui accorder d'abord toute la considération qu'il mérite.

L'allure du chômage diffère selon qu'on envisage la ville de Vienne ou le reste du pays. La capitale comprenait, il y a peu de temps encore, plus de la moitié des chômeurs chroniques du pays; en été, elle enregistrait, en effet, toujours plus de chômeurs que les provinces et elle ne se laissait distancer par celles-ci qu'en hiver, à cause de l'afflux des chômeurs saisonniers. Cette situation se modifie lentement, car on constate que, de 1926 à la fin de 1929, le chômage est en décroissance lente, mais certaine, à Vienne, et que le chômage de 1930 n'a pas dépassé en importance celui de 1926. On lui attribue généralement un caractère purement cyclique. Il n'en est malheureusement pas de même pour le reste de l'Autriche; là, le nombre d'hommes ne trouvant pas d'emploi augmente d'année en année, et cela presque plus vite qu'il ne décroît à Vienne. Depuis quelques mois, l'accroissement du chômage y est très sensible, alors que la situation est stationnaire à Vienne.

Voici quelques chiffres significatifs à cet égard:

Nombre de chômeurs à la fin du mois (1,000).

	Vienne	Provinces	Autriche
Août 1928 ...	59,8	53,9	113,8
Août 1929 ...	52,7	49,—	101,8
Août 1930 ...	71,3	84,7	156,1
Septemb. 1930.	70,2	93,6	163,9

La forte augmentation du chômage depuis un an, est en relation étroite avec l'état de la production industrielle; voici comment l'« Oesterreichisches Institut für Konjunkturforschung. » apprécie, en septembre, la marche des principales industries :

« Dans toutes les branches de l'industrie métallurgique, la production a augmenté en août, mais, par contre, le nombre de commandes restant à exécuter est descendu en même temps de 20 p. c., jusqu'à un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 1927. L'extraction de minerai de fer est en recul, tandis que dans les mines de charbon la reprise saisonnière de juillet s'est pleinement fait sentir. Dans l'industrie textile, la filature de coton atteint un nouveau minimum, tandis qu'une légère amélioration se note sur les autres marchés textiles. L'écoulement des brasseries a atteint en juillet un nouveau chiffre record, mais de ce côté les rapports sont maintenant moins favorables. Quant aux industries pour lesquelles il n'existe pas de statistiques, il faut mentionner les matériaux de construction; la vente y a fort diminué à la suite d'une concurrence étrangère intense. La situation est aussi très peu satisfaisante sur le marché des bois et dans les industries travaillant le bois, notamment la fabrication de meubles et celle de caisses. Cela va un peu mieux dans l'industrie du cuir et des chaussures. »

La mauvaise situation industrielle devait amener le Gouvernement à augmenter, ou tout au moins à ne pas diminuer l'importance des travaux publics. Il y a lieu de se rappeler ici que l'emprunt 1923 de la Société des Nations avait notamment servi à accomplir un programme de travaux publics. Le produit de l'emprunt étant dépensé dès 1927, le Gouvernement commença à traiter avec ses divers créanciers en vue de contracter un nouvel emprunt; ces pourparlers ne réussirent que très récemment, mais, en attendant, le Gouvernement avait toutefois continué ses travaux extraordinaires, grâce à des bonis budgétaires. Nous ne pouvons mieux faire, pour caractériser cet important emprunt international, que de reprendre les principaux passages d'une excellente étude publiée à ce sujet par la *Revue Economique de l'Oesterreichische Credit-Anstalt für Handel und Gewerbe*, en juillet 1930 :

« Le dernier emprunt fédéral, contracté par l'Autriche à l'étranger, était l'emprunt de l'Etat autrichien garanti, 1923-1943, appelé par la suite « Emprunt de la Société des Nations ». Il avait été émis en 1923 en vertu du Protocole de Genève du 4 octobre 1922, et avait produit, après défalcation de 52.9 millions de schillings à titre de dépôt de garantie, un montant net de 852 millions de schillings. Cette somme servit en premier lieu à rembourser les emprunts intérimaires consentis en 1922 par les puissances alliées, et à équilibrer le budget de 1923; par la suite, c'est-à-dire de 1923 à 1927, 90 p. c. du reliquat furent affectés, avec l'agrément du Conseil de la Société des Nations, à des investitions productives.

» L'utilisation progressive du produit de l'Emprunt de la Société des Nations plaça le gouvernement au-

trichien dans l'obligation, s'il ne voulait pas comprimer son budget d'investitions ou même le supprimer, ce qu'il importait d'éviter pour des raisons économiques, de se procurer les fonds pour remplacer les crédits de la Société des Nations. Lorsque ces derniers s'épuisèrent en 1927, le Cabinet d'alors (Seipel), entama les tractations préliminaires en vue de l'émission d'un deuxième emprunt important. Depuis lors, trois années se sont écoulées, pendant lesquelles une grande partie des investitions ont été couvertes par les excédents du budget. Les clauses du Traité de Paix de Saint-Germain, les garanties données aux créanciers des dettes dites « Relief », ainsi que l'hypothèque dont les recettes douanères et celles du Monopole des Tabacs sont grevées en faveur des porteurs de titres de l'emprunt de la Société des Nations, constituaient, pour la conclusion d'un nouvel emprunt impliquant la concession de nouvelles hypothèques sur des actifs autrichiens, un faisceau de questions à résoudre qui rendirent compliqués et laborieux les préparatifs de l'emprunt.

» Les auspices sous lesquels, en juin dernier, les délégués autrichiens ont engagé les pourparlers à Londres, n'étaient pas des plus favorables. La capacité des marchés monétaires internationaux avait été fortement mise à contribution par l'absorption de l'Emprunt allemand dit « Emprunt Young », et les milieux compétents de l'étranger observaient une certaine réserve à la suite de la tendance rétrograde des titres de cet emprunt. Il est clair que, dans ces conditions, les négociations des délégués autrichiens avec les représentants de banques étrangères devaient être longues et laborieuses. Néanmoins, la transaction aboutit à des conditions relativement avantageuses et les points litigieux furent réglés par un compromis acceptable pour toutes les parties.

» Le nouvel emprunt a été voté par le Parlement selon la loi du 21 mars 1930, autorisant le Ministre des Finances à émettre un emprunt en schillings ou en monnaies étrangères, d'un produit net de 725 millions de schillings, destiné à couvrir les dépenses faites par l'Etat pour des investitions productives aux Chemins de fer fédéraux, aux Postes, Télégraphes et Téléphones, pendant la période de 1928 à 1932; la dite loi autorise l'affectation de recettes ou d'actifs fédéraux à titre de garanties hypothécaires de cet emprunt. La Banque des Règlements Internationaux à Bâle a assumé le rôle de fiduciaire des obligataires. Les bases de l'emprunt ont été fixées entre cet établissement et le gouvernement autrichien sous forme d'un « General Bond », dont le texte fut définitivement réglé le 30 juin dernier. Une première partie, émise dans sept pays différents en tranches libellées dans la monnaie de ces pays, atteint, en prenant pour base la parité, un montant nominal total de 438 millions de schillings ou 62 millions de dollars; son produit net se monte à environ 395 millions de schillings ou 56 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission. Voici la répartition entre les divers Etats: Etats-Unis d'Amérique, 25 millions de dollars nom.; Angleterre, 3 mil-

lions de livres sterling nom.; Hollande, 500,000 livres sterling nom.; Italie, 100.000.000 de livres nom.; Suède, 10 millions de couronnes nom.; Suisse, 25 millions de francs nom.; l'Autriche elle-même a assumé un nominal de 50 millions de schillings.

» Le nouvel emprunt autrichien est garanti par une hypothèque sur les recettes brutes des douanes et de la Régie des Tabacs. On sait que la première hypothèque est réservée à l'Emprunt de la Société des Nations et à l'Emprunt de Conversion tchécoslovaque, résultant de la conversion effectuée en dehors de l'Emprunt de la Société des Nations, du solde de l'avance de c. tch. 500.000.000 consentie en 1922 par la République tchécoslovaque. Il a été expressément stipulé que les recettes fédérales mentionnées ci-dessus ne pourront à l'avenir être grevées d'une hypothèque à rang supérieur ou équivalent à celui dont jouissent les susdits emprunts. Cependant, en cas de remboursement anticipé, partiel ou intégral, des obligations de la Société des Nations, le gouvernement fédéral a le droit d'émettre, pour faire face à ce remboursement, un emprunt spécial qui jouirait de garanties équivalentes à celles des trois emprunts dont il est question plus haut. »

Le placement de l'emprunt fut une réussite, quoique le marché de Londres se montrât d'abord hésitant à son égard; mais en Autriche même, les souscriptions dépassèrent vite la quote-part attribuée au marché de Vienne; l'excédent fut placé à Londres et ceci ne contribua pas peu à faire affluer les souscriptions anglaises elles-mêmes.

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, le produit de l'emprunt devait servir à continuer les travaux de premier établissement entrepris depuis 1923. Sur les 808.8 millions de schillings utilisés à cette fin, 511.5 millions proviennent de l'emprunt de la Société des Nations, 230 millions de prélèvements sur les bonis budgétaires, 70 millions d'opérations de crédit. Les travaux entrepris se répartissent comme suit :

Chemins de fer	535 millions de schillings
Postes, Télégraphes, Téléphones ..	250 " "
Régie des Tabacs	18,2 " "
Aide à l'industrie laitière	5,9 " "

Le produit de l'emprunt de la Société des Nations avait également servi aux buts suivants :

Avances intérimaires et déficit de 1923	290 millions de schillings
Amortissement extraordinaire de la dette à la Banque Nationale d'Autriche	50 " "
Encouragement de l'agriculture ..	0,3 million de schillin.

A ces sommes, il faut ajouter les travaux de premier établissement suivants, entrepris sur le compte des budgets ordinaires :

Entreprises de communications, 167 millions de schillings.

Câbles téléphoniques, 44 millions de schillings.

Par ces chiffres on se rendra compte du genre et de l'importance des travaux auxquels sera consacré le produit du récent emprunt; celui-ci doit couvrir les dépenses faites ou à faire de 1928 à 1932.

Si l'emprunt de 1930 constitue une étape dans la vie financière de la République autrichienne, la politique douanière inaugurée au cours de l'année dernière en est une d'importance aussi grande dans la vie économique du pays. Tandis que certains autres pays successeurs étudiaient, notamment, à la conférence de Sinaia, le moyen de développer entre eux des courants d'affaires basés sur des marchés complémentaires, l'Autriche s'est engagée délibérément dans une voie protectionniste : il n'a pas été caché que des moyens artificiels incorporés dans le tarif douanier étaient destinés, non pas à protéger certaines activités contre des succès de la concurrence étrangère, mais à stimuler certaines productions nationales. Devant le chômage croissant en dehors de Vienne, l'agriculture a reçu sa large part de protection; mais l'industrie a aussi obtenu des faveurs et l'on rencontre jusqu'à des droits sur des machines qui ne sont pas fabriquées actuellement en Autriche, droits établis dans l'espoir d'en favoriser la fabrication. Les exigences des agriculteurs, auxquelles ont suivi celles des industriels, ont ainsi amené le Parlement à modifier 180 rubriques sur un total de 553 que comprend le tarif douanier autrichien.

Dans l'ensemble, on a fait droit à presque toutes les réclamations individuelles, sans politique d'ensemble, ainsi que le remarque le correspondant de la revue allemande *Wirtschaftsdienst*. Celui-ci cite des augmentations de tarifs pour les produits suivants : sucre, froment et avoine (sur les blés, il y a en outre un supplément de droits de douane variant avec le mouvement des prix), farine, plantes légumineuses, fruits, légumes, pommes de terre, œufs, filés et tissés de coton, velours, fil de chanvre, tissés de jute, soie artificielle, linge et vêtements pour hommes, carton, fournitures de papier, galoches et talons en caoutchouc, linoleum, souliers, meubles, verre, briques, objets en faïence, feuillards, lames et plaques métalliques, barres de fer forgé, lames de scies, clous et vis, fournitures métalliques, ferrures, serrures, meubles de fer, lames de rasoirs, aluminium, produits en aluminium mi-finis, divers produits en métal parmi lesquels se trouvent des machines textiles, des machines agricoles, des appareils électriques, divers produits chimiques lourds (superphosphate et amidon), des colorants, des fournitures inflammables et jouets.

La protection ainsi accordée s'applique dans certains cas à de nouvelles fabrications récemment commencées ou à développer (par exemple le linoleum et les cotonnades), dans d'autres cas à des marchandises dont les fabricants désirent s'assurer le marché. Mais la plupart du temps, il s'agit de droits destinés à assurer certains prix; c'est notamment le cas pour l'agriculture.

La protection accordée à certaines industries est d'ailleurs éternisée par la protection accordée aux producteurs de matières premières ou de moyens de fabrication. On peut citer en exemple le cas des tissus de cotonnades, dont l'importation a été soumise à des droits importants; mais, parallèlement, les droits ont

été relevés pour les machines textiles dans le but d'en développer la fabrication à l'intérieur du pays. Il en est de même pour l'industrie du meuble : elle vient de se voir protéger contre la concurrence hongroise, mais en même temps, la protection a été étendue aux aciéries, aux clouteries, à la serrurerie, etc. La confection pour hommes, la chaussure, l'industrie des machines souffrent des mêmes défauts. Aussi n'est-il pas étonnant que le correspondant de *Wirtschaftsdienst* conclue comme suit: Les produits de base de l'activité des industries travaillant les matières brutes et les produits mi-finis ont subi un renchérissement. La forte protection qu'une série d'autres industries avaient déjà pu s'assurer par les lois douanières précédentes est réduite à néant en tout ou en partie par le nouveau projet douanier, qui provoque la hausse des matières premières les plus importantes pour leur entreprise. Les effets des droits protecteurs de l'agriculture sont annulés par le fait, d'une part, de l'augmentation des droits sur les engrais chimiques, d'autre part, du renchérissement de produits industriels des plus importants pour l'agriculture. Inversement, les résultats attendus des droits protecteurs de l'industrie sont supprimés par suite de la hausse du prix des denrées les plus nécessaires à l'existence. Si la nouvelle loi protectrice est adoptée par le Parlement telle qu'elle est proposée, elle peut avoir comme conséquence une hausse générale du niveau des prix, sans que les effets qui ont été escomptés puissent se réaliser.

Le nouveau tarif douanier contient de nombreuses dispositions destinées à aider l'agriculture en lui permettant de vendre plus cher ses produits; celles-ci furent cependant jugées insuffisantes et le gouvernement s'engagea dans une politique de mesures destinées à favoriser directement l'agriculture.

En ce qui concerne les grains et les farines, l'idée de créer un monopole d'Etat avait été sérieusement envisagée. Malgré l'attitude favorable des agriculteurs, ce projet fut heureusement abandonné devant l'opposition des autres intéressés et de l'opinion publique, ainsi qu'en face des difficultés d'application. On se rejeta alors vers une forte augmentation des droits de douane; mais il existait des dispositions contractuelles avec la Yougoslavie, valables pour un an encore. Devant l'opposition inébranlable, et compréhensible d'ailleurs, de ce pays à toute modification, il fallut renoncer à augmenter les droits dans la mesure désirée, même à l'égard des autres pays. Restait comme remède une subvention directe à l'agriculture. Celle-ci doit être de 96 milliards de schillings, à distribuer sous forme de primes de culture à tous les paysans cultivant des céréales, la meunerie et les paysans des montagnes en profitant aussi. Pour se procurer les ressources nécessaires, le Gouvernement doit élever les droits d'accise sur le sucre et sur la bière. *Wirtschaftsdienst* fait remarquer que cette distribution, qui cherche à se justifier en invoquant la crise mondiale, est faite à tort; la crise des prix des céréales n'atteint qu'une petite partie des agriculteurs, attendu qu'un

cinquième seulement de la récolte, provenant surtout des grandes exploitations, est livré sur le marché, tandis que le reste est consommé ou transformé à la ferme même.

Il y a lieu d'ajouter qu'il a été fait usage jusqu'ici de primes détournées sous le nom de bons d'importation (*Einfuhrscheine*) pour les céréales, les bêtes à cornes, les chevaux et les produits de laiterie. Mais ce système suscite à l'étranger de vives oppositions et il est question de l'abandonner.

En dehors des mesures indiquées ci-dessus, il existe d'autres primes et interventions gouvernementales pour encourager la production agricole: ristournes sur frais de transport, distribution de fourrages à bon marché, organisations de vente, interventions en faveur de l'industrie laitière, etc.

II. — La Tchécoslovaquie.

Pendant ces derniers mois, les affaires se sont en général comportées en Tchécoslovaquie comme dans tous les pays voisins; c'est dire que l'économie tchécoslovaque a subi les divers effets de la dépression mondiale. On doit toutefois mentionner à cet égard que la situation, dans ce pays, est essentiellement saine et que la dépression commencée en 1928-1929 ne se complique pas de crise chronique comme c'est le cas pour de nombreux autres pays de l'Europe centrale. La Tchécoslovaquie est à la fois le plus peuplé, le plus industriel et le plus développé des pays successeurs de la double-monarchie; grâce à une politique énergique, il a pu empêcher la débâcle de sa monnaie et la stabiliser assez rapidement. Ses industries ont pu se rééquiper et se maintenir à la hauteur des progrès scientifiques et industriels. Ses prix intérieurs ne se sont jamais élevés d'une manière durable à des niveaux qui rendent la concurrence impossible aux nombreuses industries exportatrices. Ils n'ont d'ailleurs pas été élevés par des droits douaniers et des primes diverses dans la même mesure que les prix de plusieurs pays voisins. Si l'activité industrielle et agricole y a diminué dans ces derniers temps, le fait est à attribuer à la diminution générale des débouchés; loin de céder devant leurs concurrents au cours de l'âpre lutte qui s'engage dans de pareilles éventualités, les Tchécoslovaques sont même parvenus plusieurs fois à gagner du terrain sur ceux-ci. Aussi, les réclamations étrangères à leur égard n'ont-elles pas manqué.

Continuant sa politique visant à transformer peu à peu la stabilisation de fait — déjà vieille de huit ans — en stabilisation de droit, la Banque Nationale de Tchécoslovaquie a édicté le 23 août 1930 un règlement relatif à l'achat et à la vente d'or et d'argent. Celui-ci prévoit les opérations relatives à des monnaies d'or, mais il s'agit essentiellement d'achat ou de vente de monnaies de pays divers, d'après leur poids et leur titre, non de remboursement en monnaie tchécoslovaque au pair; la Tchécoslovaquie se trouve par conséquent au gold bullion standard. Voici les dispositions les plus intéressantes de ce règlement:

1° La Banque achète à son siège central, ou aux succursales désignées à cet effet, l'or en lingots à raison de 1 Kc. pour 44,58 milligrammes de fin, soit :

1 kg d'or au titre de 1000 millièmes	
au prix de	Kc. 22.431,58
moins 2 p. m. de droit de frappe.	44,86

soit Kc. 22.386,72
pour un kilogramme d'or fin.

La Banque prélève en outre une taxe d'essai de 10 Kc. par lingot livré.

Les lingots doivent être conformes aux us et coutumes en vigueur sur le marché des métaux précieux de Londres, avoir un titre minimum de 995 millièmes, contenir au moins 12 kg. d'or fin et être munis d'un certificat de l'Office National des Monnaies de Kremnice ou de l'Office tchécoslovaque des Poids et Mesures ou d'une affinerie quelconque de l'étranger reconnue par la Banque d'Angleterre.

La teneur en or fin est arrondie en centigrammes, les fractions de centigrammes étant négligées.

Jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement, la Banque achète également des lingots d'un poids moindre, contenant au moins 1 kg. d'or fin à un titre non inférieur à 995 millièmes, et ce, aux mêmes conditions que précédemment.

La Banque achète en outre, et jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement, des lingots d'une teneur en or moindre que celle stipulée ci-dessus, et prélève, en dehors du droit de frappe et de la taxe d'essai mentionnés précédemment, également une taxe de refonte et de dissociation, ainsi qu'un montant correspondant aux frais de transport effectivement déboursés.

En principe, la Banque fait toujours procéder à la refonte des lingots qui lui sont offerts par les particuliers, et n'en verse la contre-valeur qu'après avoir eu connaissance des résultats de la refonte, ou après les opérations de dissociation et d'essai. La Banque, en prenant livraison des lingots, verse un acompte approprié aux vendeurs lui inspirant confiance et qui en font la demande.

2° Tant que les stipulations de l'art. 3 ad/2 de la loi monétaire, relatives à l'obligation de convertir les billets de banque en or, ne seront pas entrées en vigueur, la Banque vend de l'or en lingots ou en poudre à son siège central et aux succursales désignées à cet effet, au prix de :

22.431,58 Kc. le kilog d'or fin (1000 millièmes)	
plus	67,29 Kc. pour frais, à raison de 3 p. m.

ensemble 22.498,87 Kc.

Le poids de fin est arrondi en centigrammes, les fractions de centigrammes comptant pour un centigramme.

Les opérations de vente sont soumises à l'impôt sur le chiffre d'affaires de 2 p. c. Les ventes effectuées dans un but de monnayage sont exonérées dudit impôt.

La Banque ne vend pas d'or au-dessous de cent grammes.

3° La Banque achète à son siège central et à toutes ses succursales des monnaies d'or ayant cours ou retirées de la circulation, au poids, suivant leur teneur en or, et à un prix correspondant à la relation légale de 1 Kc. = 44,58 mg. d'or fin.

4° La Banque vend à son siège central et à toutes ses succursales, des monnaies d'or ayant cours ou retirées de la circulation, pour autant que ses stocks le lui permettent, et suivant la teneur en or des pièces demandées. La Banque compte 1 kg. d'or fin au tarif de 22.431,58 Kc. plus 3 p. m. à titre de frais.

Pour ses opérations de vente, la Banque détermine la teneur en fin de la monnaie à la base du titre légal.

La Banque vend au détail, les monnaies d'or mentionnées dans un tableau annexe, pour autant que ses stocks le lui permettent, et ce, également aux prix fixes figurant dans le tableau précité et suivant la teneur légale en fin des pièces. Il y a lieu de majorer les prix indiqués de 3 p. m. pour frais.

Au cas où le cours d'une monnaie quelconque viendrait à dépasser temporairement le prix, déterminé de la façon susdite, de la monnaie d'or correspondante, celle-ci serait vendue au cours supérieur.

Les ventes de monnaies d'or retirées de la circulation sont soumises à l'impôt de 2 p. c. sur le chiffre d'affaires. Les ventes de monnaies d'or ayant cours et de ducats tchécoslovaques sont exonérées dudit impôt.

Pour les opérations de vente de monnaies au poids, celui-ci est arrondi également en centigrammes.

Jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement, la Banque vend les ducats tchécoslovaques au tarif reproduit dans un tableau annexe, et net de tous frais.

La Banque Nationale de Tchécoslovaquie vient également de prendre une mesure destinée à faciliter le crédit, à savoir la décision d'accepter des opérations d'avances gagées par warrants. Le Siège central de la Banque accordera des avances sur les warrants que lui présenteront les banques commerciales en compte auprès de la Banque, cette dernière se réservant le droit de censure sur lesdits papiers, quant à la destination d'examiner les dits papiers, quant à la destination des marchandises et à la nature de celles-ci.

Le montant de l'avance sera fonction du montant pour lequel les marchandises ont été assurées, déduction faite de toutes les taxes y afférentes. La condition exigée est que la somme pour laquelle les marchandises ont été assurées, corresponde à la valeur de ces dernières au cours du jour. Sur le montant net déterminé, une avance de trois mois est accordée, laquelle peut être supérieure à 60 p. c. dudit montant. Les warrants grevés de toute autre manière, ne peuvent donner lieu à une avance.

Le taux d'avance sur warrants est celui en vigueur pour les avances sur titres autres que les Fonds d'Etat. Actuellement, ce taux est fixé à 6 p. c.

Le taux officiel d'escompte, qui était de 5 p. c. depuis le printemps 1927, n'a pas été augmenté à la fin de 1929,

quoiqu'il y eût, à ce moment, une légère tension sur le marché de l'escompte libre. Mais la grande abondance d'argent a amené la Banque à ramener son taux à 4,5 p. c., puis à 4 p. c., au cours du printemps de cette année. Quant à la situation monétaire et de crédit depuis la crise, elle se traduit par une diminution de la circulation fiduciaire et des opérations de crédit à l'intérieur, conjuguée avec une augmentation du portefeuille des devises et des comptes-courants.

Billets en circulation

(En millions de Kc.)

30 septembre 1928	7.806
30 septembre 1929	7.697
23 septembre 1930	6.284

Comptes-courants à vue

(En millions de Kc.)

30 septembre 1928	590
30 septembre 1929	475
23 septembre 1930	1.359

Opérations de crédit. (Escompte et avances.)

(En millions de Kc.)

30 septembre 1928	472
30 septembre 1929	1.147
23 septembre 1930	228

Avoirs à l'étranger

(En millions de Kc.)

30 septembre 1928	2.092
30 septembre 1929	1.838
23 septembre 1930	2.397

Si nous portons à présent nos regards vers l'activité industrielle, la première indication générale à examiner est le nombre de chômeurs. Celui-ci n'est pas très considérable en soi, mais l'allure de l'augmentation est un excellent indice de la crise qui s'étend.

Nombre de chômeurs en quête d'emploi

Juin 1925	40.200
Juin 1926	69.372
Juin 1927	45.460
Juin 1928	32.701
Juin 1929	34.434
Juin 1930	73.464

L'augmentation est particulièrement importante dans la verrerie, où le nombre des chômeurs passe en un an de 358 à 2.508, dans les industries transformatrices de métaux (1.623 et 8.949), dans la construction mécanique (831 et 3.403), dans les textiles (5.002 et 12.791) et dans le bâtiment (1.487 et 5.935). Depuis le mois de juin, la situation a fort empiré dans nombre de domaines en partie en raison de facteurs saisonniers.

Parmi les industries touchées assez tardivement par la crise, il faut mentionner le bâtiment, qui avait traversé une période d'activité exceptionnelle en 1928, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants:

Développement de l'industrie du bâtiment

(Dans 74 villes)

ANNÉES	Accroissement des immeubles	Accroissement des logements
1927	8.790	23.371
1928	10.152	35.951
1929	7.491	26.933

En 1930, le Bulletin de la Banque Nationale de Tchécoslovaquie signale que l'activité de l'industrie du bâtiment eut une cadence encore plus faible et de nombreux districts signalent d'ores et déjà la fin des travaux. Par endroits, les constructions se sont poursuivies, principalement en août; néanmoins, la pression du chômage demeure considérable en ce qui concerne les ouvriers du bâtiment, notamment lorsqu'en raison de la saison avancée, la possibilité d'embauchage dans l'agriculture se trouve réduite. Dans 63 grands centres de Tchécoslovaquie, le nombre d'immeubles nouvellement construits au cours du premier semestre, se monte à 1.706 contre 2.472 en 1929, et le nombre de constructions nouvellement aménagées atteint, pour la même période, 1.457 en regard de 1.094 en 1929. En déduisant les immeubles démolis, l'excédent net de nouvelles constructions s'élève, pour la période considérée, à 1.667 contre 2.328 l'année écoulée. L'accroissement net de logements ressort à 6.942 contre 6.719 en 1929. Dans les industries connexes au bâtiment, la situation est inchangée, l'industrie du ciment et les carrières de pierre accusent une activité favorable, par suite des travaux de réfection du réseau routier.

Les industries du charbon et du coke ont encore pu bénéficier en 1929 d'une bonne année, au point de vue du volume de la production: l'extraction de la houille est passée de 15.170.000 tonnes en 1928 à 16.750.000 tonnes en 1929, la production d'acier brut de 1.990 000 tonnes en 1928 à 2.150.000 tonnes en 1929. Cette prospérité était en corrélation avec une bonne activité dans les industries transformatrices. Actuellement, dans les mines de houille, la production est inférieure à celle des quatre dernières années; la production de coke est en diminution plus sensible, le chiffre d'août 1930 étant de 206.000 tonnes contre 270.000 tonnes en août 1929. En métallurgie, la production est encore toujours en déclin, le courant des commandes restant faible et accusant même un fléchissement; la réduction des heures de travail et le licenciement d'ouvriers se poursuivent.

L'industrie verrière se trouve dans une situation semblable à celle de l'industrie verrière belge. Quant aux textiles, il est inutile de chercher des indications

détaillées : la situation y est semblable à celle des nombreux voisins et concurrents de la Tchécoslovaquie ; les cotonnades sont sans doute la branche la plus atteinte. Ici, la crise est déjà d'assez longue durée et les derniers mois n'ont pas apporté de modifications notables : la grande majorité des manufactures accusent toujours une mauvaise activité, lorsqu'elles n'ont pas complètement fermé ou réduit l'horaire de travail. Néanmoins, pour l'ensemble de l'industrie, le déclin semble s'être arrêté.

La régression du volume global du commerce extérieur, eu égard à l'affaiblissement de l'activité économique et à la baisse considérable des prix, est jusqu'ici relativement faible, se chiffrant à 13,33 p. c. par rapport à 1928 et à 15,58 p. c. par rapport à 1929.

Pour les huit premiers mois de l'année, les échanges avec l'étranger accusent les chiffres suivants (en millions de Kc.) :

ANNÉES	Importation	Exportation	Balance	Volume
1928 ...	11.975.377	13.117.923	+ 1.142.546	25.093.300
1929 ...	13.128.786	12.633.012	- 495.774	25.761.798
1930 ...	10.527.652	11.220.503	+ 692.851	21.748.155

La balance commerciale, qui a été favorable pendant l'essor de l'activité industrielle, est devenue déficitaire au moment de plus grande prospérité ; elle accuse de nouveau un excédent favorable au cours des mois de pleine crise.

III. — La Hongrie

Tandis que les préoccupations de la Tchécoslovaquie sont spécialement d'ordre industriel et que l'Autriche cherche à protéger à la fois son agriculture et son industrie, les problèmes qui se posent en Hongrie sont surtout d'ordre agricole. Le pays consomme moins de céréales qu'il n'en produit et se trouve naturellement fort touché par la baisse mondiale du blé et par les mesures protectionnistes des pays voisins. De quel côté devait-il chercher le salut ? Des essais furent successivement tentés de divers côtés et il sera intéressant de les examiner.

La première voie envisagée fut de constituer, notamment avec la Roumanie et la Yougoslavie, un bloc d'Etats agraires, qui apparaîtraient solidairement sur le marché, en vue de se forger des débouchés ; le but était particulièrement d'arriver, par des exceptions à la clause de la nation la plus favorisée, à des accords avec des nations industrielles. On arriverait ainsi à des abaissements de droits pour des produits complémentaires. Les marchés tchécoslovaque et autrichien étaient spécialement envisagés : mais si Vienne regardait avec une certaine faveur un arrangement avec les Etats agraires, elle hésitait à participer à un arrangement dans lequel interviendrait la Tchécoslovaquie, qui la dépasserait aisément dans la concurrence pour les débouchés des produits industriels. En Hongrie, on ne

parvint d'ailleurs pas à s'entendre avec les voisins et la conférence de Sinaia, qui devait envisager des mesures concrètes, se passa entre Roumains et Yougoslaves.

Malgré les difficultés techniques et politiques de pareille solution, celle-ci est cependant encore considérée dans des milieux autorisés comme la voie la plus logique à suivre. Voici, en effet, ce que dit à ce sujet le Bulletin économique de la Banque Générale de Crédit Hongrois : « La crise de l'agriculture, spécialement celle de la culture des céréales, a amené dans les Etats agricoles de l'Europe centrale et orientale des efforts visant à établir, moyennant une collaboration, une protection des intérêts communs. Les différentes conférences agraires convoquées dans ce but l'une après l'autre dans un court espace de temps, constituent dans la voie du rapprochement politico-agraire un progrès digne d'être signalé, car ces conférences jetèrent les bases d'une collaboration des Etats agraires. Il faut cependant se rendre bien nettement compte que, si la détresse de l'agriculture incite à une prompt intervention, la voie à engager n'est nullement courte et il s'y trouvera encore nombre de problèmes difficiles à résoudre avant d'aboutir à des résultats positifs ; une entente entre les Etats industriels et les Etats agraires paraît également indispensable. Malgré toutes les difficultés, la Hongrie — ainsi qu'il ressort d'une déclaration du délégué du gouvernement, faite à Varsovie — accueille avec joie toute action destinée à combattre les difficultés des exportations agricoles, et elle considère comme remède propre à conjurer la crise agraire, l'établissement d'une synthèse de tous les intérêts communs des Etats agraires. Il serait déjà à saluer si, pour débiter, rien qu'une partie des Etats agraires s'associait pour une action commune. Les Etats ainsi réunis pourraient alors constituer le noyau d'une collaboration basée sur des principes plus larges, collaboration qui s'étendrait successivement à d'autres groupes d'Etats.

La Hongrie pouvait encore chercher une autre voie pour soulager son agriculture ; nous avons en vue les négociations qui sont en cours depuis quelque temps et visent à un rapprochement économique de l'Autriche et de la Hongrie. L'importance de ces pourparlers ne manque pas d'être grande pour les deux pays. L'Autriche est le débouché le plus important et le plus favorablement situé des produits agricoles de la Hongrie, tandis que celle-ci de son côté est un des meilleurs acheteurs des produits industriels autrichiens. Par conséquent, le développement d'une plus étroite collaboration économique des deux Etats offrirait les possibilités les plus variées. L'importance qu'avait l'ancienne communauté économique, où s'était établi un équilibre des forces économiques, est confirmée par les faits qui démontrent en quelle mesure les deux Etats voisins sont encore interdépendants. Cette solution fut envisagée pendant quelque temps avec faveur à Vienne, où le gouvernement cherchait à remédier à la crise agricole par un monopole de grains. Etant donné l'in-

suffisance de la production nationale, celui-ci pouvait s'appuyer sur les Etats voisins, producteurs de blé. Mais ce projet fut abandonné devant l'opposition qu'il suscita dans l'opinion publique et, finalement, l'Autriche releva ses droits; la Hongrie se vit obligée d'accepter des droits conventionnels plus élevés que les droits en vigueur, dans le traité de commerce qu'elle négocia avec l'Autriche.

Malgré ce traité, les droits anciens restent en vigueur, à raison du fait que les traités rendent impossible l'application de droits plus élevés à la Yougoslavie.

Restaient alors à prendre des mesures d'aide directe à l'agriculture. Celles-ci furent prises en juin dernier et peuvent se résumer sous deux chapitres :

1° Création de primes à la production sous forme de bons de céréales;

2° Facilités de crédit.

Le régime des bons de céréales s'applique au blé et au seigle et fonctionne comme suit (d'après le Bulletin de la Banque Nationale de Hongrie) :

« La propriété du froment, du seigle et des mélanges de froment et de seigle ne peut être transférée que si les marchandises en question sont accompagnées d'un « bon de céréales ». Le bon de céréales — dont le prix sera, jusqu'au 30 juin 1931 inclus, de 3 pengös et se déterminera par après annuellement par le Ministre des Finances, d'accord avec le Ministre de l'Economie publique, de l'Agriculture et du Commerce —, doit être acheté, soit par les personnes qui tiennent la propriété du grain du producteur-même, soit, en cas d'importation, par la personne qui est responsable du paiement des droits d'entrée. Le bon de céréales se compose de deux parties : le warrant de céréales et la cédule.

» Dans le cas de vente du blé, le coupon doit être remis au producteur par l'acheteur; lorsqu'il s'agit d'importation du blé, il doit être délivré à l'Office des douanes.

» Le producteur peut utiliser le coupon du bon de céréales à la valeur de 3 pengös par 100 kg. ou à une valeur à déterminer par le Ministère des Finances, pour le paiement des contributions d'Etat ou des taxes locales; la valeur du coupon qui reste après le paiement des impôts prescrits pour l'année en cours et des arriérés qui pourraient être dus, est à verser en espèces

au producteur. Le warrant reste en possession de l'acheteur et accompagne le grain dans toutes les transactions, jusqu'à ce qu'il arrive à la meunerie ou soit exporté. La meunerie est tenue de délivrer le warrant — sans avoir droit à aucune contre-valeur de celui-ci — au Fonds de l'encouragement au trafic des grains, mais, au cas où le blé est exporté, la valeur du bon de céréales est remboursée à l'exportateur. La valeur du bon de céréales correspondant au grain exporté est également remboursée dans le cas d'exportation du grain après transformation. »

Le paiement de la valeur du coupon ainsi que le remboursement de la valeur du bon de céréales, lorsqu'il y a exportation, doit être effectué par un fonds officiel qui est à créer et qui servira également à améliorer d'autres aspects de l'agriculture.

Ce Fonds sera constitué par les sommes résultant de la vente des bons de céréales, par les sommes à payer par les meuneries pour le grain qu'elles reçoivent, par le produit de l'impôt indirect général sur la vente de la farine (qui, suivant la loi, ira en croissant), par une contribution assignée spécialement par le Ministre des Finances et par d'autres articles du revenu de l'Etat.

Ces mesures sont complétées par l'institution d'un système de warrantage facile des céréales. Il est basé sur le « bon de céréales », qui comprend deux parties, une cédule et un warrant proprement dit. En divisant le bon, il est possible de warranter le blé, l'avoine, les mélanges de blé et d'avoine et l'orge, déposés dans les greniers ou les entrepôts des compagnies d'entreposage, de telle manière que les céréales soient consignées entre les mains de celles-ci.

En sus de ces mesures principales, la loi réglemente encore les ventes à terme de récoltes non engrangées, en prévoyant les mesures propres à enrayer la spéculation.

Les récoltes ont beaucoup souffert du temps cette année et sont mauvaises. Si ce fait, comme dans beaucoup de pays, est de nature à faciliter la solution de la crise, il n'en constitue pas moins une cause directe de misère pour les agriculteurs dans la situation actuelle. On jugera du recul de la production par le tableau suivant, extrait du Bulletin économique de la Banque Générale de Crédit Hongrois :

	Superficie ensemencée (milliers d'arpents) (1)					Rendement de la récolte (millions de quintaux métriques)					Moyenne (millions de quint. m.)
	1926	1927	1928	1929	1930	1926	1927	1928	1929	1930	1925-1929
Froment	2.642	2.847	2.944	2.669	2.862	20,39	20,94	27,00	20,41	19,22	21,65
Seigle	1.229	1.165	1.145	1.146	1.105	7,98	5,68	8,28	7,98	6,81	7,63
Orge	748	710	723	833	794	5,55	5,16	6,68	6,83	5,18	5,95
Avoine	486	454	461	527	448	3,60	3,27	3,99	4,11	2,22	3,73

(1) 1 arpent = 0,57 Ha.

(2) Prévisions.

La situation industrielle et commerciale est, dans l'ensemble, moins mauvaise que celle des pays voisins. Si plusieurs branches de l'industrie font preuve d'une nouvelle régression de leur occupation, différentes autres branches, par contre — avant tout les charbonnages, — enregistrent une animation, toute saisonnière qu'elle soit. Dans une certaine mesure, les textiles occupent dans l'ensemble de l'industrie une situation particulière, quoique certaines de ses branches soient forcées, elles aussi, de lutter avec des difficultés. La situation relativement plus favorable de cette branche de l'industrie doit être expliquée en premier lieu par le fait que dans ses cadres actuels, cette industrie peut placer toute la production à l'intérieur du pays. Comme les importations de textiles, les produits de l'industrie nationale gagnent constamment du terrain dans l'ensemble de l'approvisionnement du marché national.

Quant au chômage, son accroissement préoccupe évidemment les milieux dirigeants; mais il est loin de représenter une proportion aussi considérable des ouvriers que dans la plupart des pays industriels. Au mois d'août, parmi les ouvriers assurés, il y avait 21.860 chômeurs, soit 7.020 de plus que l'an dernier à pareille époque.

La crise actuelle a pour effet de rendre la balance commerciale de la Hongrie nettement créditrice. Pour les sept premiers mois de 1930, les exportations se sont montées à 514,4 millions de pengös, contre 480 millions pendant les mois correspondants de 1929; les importations ont diminué de 630 à 480 millions pendant la même période. Le déficit de 150 millions est ainsi remplacé par un excédent favorable de 35 millions.

Il y a lieu de remarquer que cette situation est due presque entièrement au recul des importations. Celui-ci dépend à son tour, à la fois de la réduction du pouvoir d'achat des Hongrois et de l'arrêt d'investissements de capitaux étrangers, à la suite de la conjoncture économique défavorable.

IV. — La Pologne.

Les difficultés auxquelles sont sujets les Etats agraires n'ont, assez naturellement, pas épargné la Pologne, qui se trouve au nombre des Etats exportateurs de céréales de l'Europe centrale et orientale. Poursuivant une politique semblable à celle de ses voisins, le gouvernement polonais a cherché à remédier à la situation pénible des agriculteurs, par l'octroi de primes à l'exportation. Celles-ci ont été promises jusqu'au 31 octobre dernier, mais, malgré son désir, le gouvernement hésitait beaucoup à en décider l'abolition après cette date, étant donné l'approche des élections. Les primes payées étaient (et sont peut-être encore) de 4 zl. les 100 kg. d'orge, de 6 zl. pour le blé et l'avoine et de 12 zl. pour la farine. On estime à 50 millions de zl. le montant des primes payées pendant les sept premiers mois de l'année budgétaire, c'est-à-dire d'avril à octobre. Il y a lieu de noter que, sur les réclamations instantes de certains pays étrangers, entre autres la Belgique, et devant les menaces de mesures de protection, le gou-

vernement a cessé de payer ces primes à l'exportation dans certains cas, notamment pour les avoines.

Les sphères dirigeantes se sont d'ailleurs rendu compte que cette politique de soutien, poursuivie simultanément par les divers Etats exportateurs, ne pouvait constituer une base stable de politique agraire et commerciale. Sans doute, la Pologne ne participe pas à la Conférence de Sinaïa, ni aux pourparlers avec l'Autriche et la Hongrie en vue d'une liaison étroite des marchés. Mais elle s'intéressa vivement à la politique générale poursuivie par les Etats de l'Europe centrale et orientale en matière de ventes de grains. C'est à Varsovie que se réunit les 28, 29 et 30 août 1930 la Conférence agraire à laquelle participèrent les délégués des gouvernements bulgare, tchécoslovaque, esthonien, finlandais, hongrois, letton, roumain, yougoslave, polonais et la Société des Nations.

The Economist, de Londres, résume comme suit les conclusions de cette conférence:

1° Favoriser l'action coopérative pour la réglementation et la rationalisation de l'exportation de produits agricoles et pour l'élimination d'une concurrence inutile entre les Etats représentés à la Conférence;

2° Recommandation d'assujettir à une application restrictive les concessions accordées par les pays européens suivant la clause de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne l'importation agricole d'outre-mer, au bénéfice des produits agricoles d'origine européenne.

3° Opportunité d'assurer des crédits intermédiaires pour l'agriculture (à cinq ans si possible) par la coopération de la Société des Nations.

4° Recommandation de préparer et de publier des données statistiques uniformes et adéquates.

5° Recommandation commune à la Société des Nations d'imposer un règlement vétérinaire uniforme à tous les pays importateurs et exportateurs de vivres et viandes.

6° Action identique d'ordre international en vue de la prohibition du paiement de primes à l'exportation.

La forte baisse des prix des denrées et les difficultés de vente s'accompagnent de récoltes déficitaires; voici en effet comment l'Institut polonais de conjoncture économique caractérise l'état de celle-ci en septembre de cette année:

« D'après les évaluations provisoires de l'Office central de Statistique, au cours de cette année, les récoltes de froment sont de 2 p. c. supérieures, celles de seigle, de 5 p. c. plus faibles et celles d'avoine de 30 p. c. inférieures à celles de l'année précédente. »

Il est cependant possible que les relevés ci-dessus soient trop pessimistes en ce qui concerne l'avoine et l'orge, bien que la sécheresse de juin ait sérieusement endommagé ces céréales et que l'exportation sur une large échelle ne soit pas à prévoir, mais plutôt une demande d'avoine sur le marché intérieur. Pour ce qui concerne le seigle, l'opinion prévaut que les résultats du battage sont plus mauvais qu'on ne l'escomptait, mais il y a encore des excédents de stocks reportés de l'année dernière.

Les récoltes de froment ont été égales l'année passée aux demandes du marché intérieur et des exportations doivent donc devenir nécessaires pour cette campagne. Actuellement, à l'ouverture de l'année économique, l'offre de toutes les céréales précitées, exception faite pour l'orge des brasseries, est excessive et les prix ont montré, au cours de la première moitié de septembre, une tendance à la régression qui suit, il est vrai, l'évolution du marché mondial. Il faut en trouver la raison dans l'insuffisance d'argent du pays, insuffisance qui contraint les fermiers à réaliser aussitôt que possible la majeure partie de la récolte.

L'agriculteur polonais se trouve également dans de sérieuses difficultés pour la vente de son bétail à l'intérieur du pays; il se heurte, aux frontières des Etats voisins, à un protectionnisme déguisé sous forme d'inspections vétérinaires, qui nécessitent des formalités dispendieuses ou aboutissent même parfois à des interdictions.

Les difficultés rencontrées à de nombreuses frontières voisines ont amené la Pologne à chercher outre-mer des débouchés pour certains produits industriels et agricoles. Le développement systématique du port de Gdynia, outillé nécessairement pour la manutention de diverses marchandises, joue un rôle de premier plan dans cette politique. Celle-ci comporte aussi l'établissement de lignes de chemins de fer facilitant le drainage du trafic des divers coins du pays vers le port national; il faut mentionner ici en premier lieu une ligne directe en construction entre la Haute-Silésie et Gdynia, ensuite, un raccordement entre Radan et Lodz et, plus au nord, entre les lignes locales situées près de la frontière de la Prusse orientale.

Analysons de plus près l'effort de développement du port de Gdynia. L'analyse des chiffres démontre un nouvel accroissement de trafic de 1930, par rapport aux années précédentes. Les chiffres globaux sont les suivants pour les trois dernières années :

ANNÉES	(Milliers de tonnes)			
	Importation	Exportation	dont exportation de charbon	dont exportation diverses
1928	192	1.765	1.758	7
1929	329	2.492	2.447	45
1930 (1 ^{er} sem).	200	1.403	1.319	84

Les installations pour la manutention du charbon sont actuellement en service régulier et l'on doit s'attendre à un accroissement du trafic lorsque les agrandissements en voie d'exécution seront achevés et notamment lorsqu'une partie des chemins de fer de Haute-Silésie sera mise en exploitation.

Parmi les autres marchandises pour lesquelles des hangars et des appareils de levage sont installés ou en voie d'installation, il faut mentionner le sucre : 23.000 tonnes furent exportées en 1929, lorsque ce trafic fut introduit et 64.000 tonnes au cours du premier

semestre de 1930. La pulpe de betterave est également exportée. On vient aussi de commencer un service hebdomadaire de transport de denrées périssables, c'est-à-dire de beurre, d'œufs, du lard et de viande, vers la Grande-Bretagne : des entrepôts spéciaux furent ouverts à cet effet en mai dernier. A l'importation, les marchandises principales sont le riz, les scories de déphosphoration (surtout de provenance belge) et la mitraille.

Il y a lieu de noter que, jusqu'ici, ce développement de Gdynia n'a pas causé un fléchissement de trafic dans le port voisin de Dantzig.

L'activité industrielle a subi un recul sérieux au cours de 1929, puis surtout au cours du premier trimestre de l'année; mais, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des pays, la baisse est enrayée depuis le mois de mars et il y eut une hausse de l'indice de la production au mois d'août. L'Institut de la Conjoncture économique de Varsovie explique cette évolution comme suit :

Le mouvement de régression de la production industrielle, réprimé dès le printemps de cette année, a déjà été transformé en un mouvement de progression. Du niveau de 102,7-103,8 auquel il s'était maintenu avec seulement de faibles fluctuations depuis le mois de mars de cette année (le chiffre de juillet étant 103,4) il monte en août jusqu'à 106,0. En outre, les stocks menaçant le marché ont été graduellement écoulés au cours de plusieurs mois et il est à présent possible pour les industries privées d'établir leur production sur une base un tant soit peu plus large. En août, des accroissements sont à noter en premier lieu pour l'industrie textile, l'exploitation des mines et l'industrie métallurgique (la situation n'étant cependant pas identique dans toutes les sections). L'essor de la production est suffisamment fondé depuis que les stocks du commerce de détail sont presque épuisés. Comme conséquence de l'interruption de la circulation normale des marchandises, du volume réduit des transactions, et de la crise de confiance qui a détruit les conditions de crédit antérieures, les trafiquants de détail ont été contraints de réduire les stocks souvent en dessous du minimum indispensable à leur commerce.

Le niveau des demandes du commerce et, par suite, celui de la production industrielle, a été pour plusieurs industries en dessous du niveau indispensable de consommation. Encore, comme il y a toujours un manque de confiance, le rétablissement de l'équilibre rencontre-t-il de sérieuses difficultés.

Le chômage n'était jamais tombé à un niveau très bas en Pologne au cours des dernières années, sans être toutefois très élevé. A partir d'octobre 1929, il s'est développé avec une grande rapidité, à tel point qu'en cinq mois, le nombre des chômeurs est passé de 80.000 à 300.000; l'année précédente, le maximum saisonnier n'avait été que de 180.000. Depuis mars, le chômage a heureusement diminué un peu plus rapidement que ne le suppose la variation saisonnière normale. Il reste cependant en septembre encore à plus de 170.000, contre un peu plus de 80.000 en septembre 1929.

LE TRUST DES ALLUMETTES

L'évolution du trust des allumettes vers la formation d'un organisme financier traitant plus spécialement avec les Etats étrangers présente un intérêt certain. Cet intérêt dépasse le domaine de l'information pure et soulève des problèmes théoriques de la plus haute importance, comme celui de l'abandon de certains monopoles en échange d'avances financières, celui de la représentation des créanciers des Etats par un organisme d'une puissance considérable. C'est pourquoi nous donnons ci-dessous un résumé détaillé d'un article « The Match Stick Colossus », publié dans « Foreign Affairs » d'octobre 1930, sous la signature de M. J. F. Deck.

* * *

La fabrication des allumettes a pris rapidement, en Suède, une importance considérable et, la production dépassant largement les besoins locaux, cette industrie s'est trouvée fortement dépendante du marché international: l'exportation atteignait 6.000 tonnes en 1870, 16.000 en 1900; 35.000 en 1913 et elle s'élève aujourd'hui à 50.000 tonnes.

La nécessité de la concentration des entreprises se fit rapidement sentir et, en 1903, six fabriques fusionnèrent pour former la « Jönköpings-Vulcan Match Manufacturing Company ». Cette entreprise absorba d'autres fabriques au cours des années qui suivirent. Les sociétés restées en dehors du groupement en formèrent une autre en 1913; l'« United Swedish Match Factories Corporation », sous la direction de M. Ivar Kreuger. En 1917, la Swedish Match et la Jönköpings fusionnèrent, par la création d'une compagnie holding: la « Swedish Match Company ». Soutenu par le crédit des banques suédoises, M. Kreuger réussit, après la Grande Guerre, à acquérir, dans de bonnes conditions, des fabriques d'allumettes sises à l'étranger. Mais le marché suédois des capitaux se trouvant provisoirement épuisé, M. Kreuger s'efforça, de 1922 à 1924, de gagner l'accès des grands marchés de New-York et de Londres. Par des émissions sur ces places, il réussit à consolider ses intérêts. Puis, il fit des opérations sur les marchés hollandais, français, suisses et allemands. De sorte qu'une entreprise d'origine suédoise et formée de capitaux ayant la même provenance, devint bientôt une affaire internationale, puisant ses capitaux aux sources les plus variées. Cependant, cette entreprise est restée suédoise quant à sa direction, grâce à l'attribution de droits de vote privilégié aux parts de fondateurs. C'est ainsi que, dans la filiale « Kreuger & Toll », les actions A ont un droit complet de vote, tan-

dis que les actions B n'ont droit qu'à un dix-millième de vote; de sorte que les 10 millions de kronor en actions A ont 100.000 voix et que les 66 millions de kronor en actions B en ont 660. M. Kreuger a toujours poursuivi une politique de maigres dividendes en espèces mais, en revanche, il s'est montré généreux dans la répartition d'actions de dividende.

* * *

On sait que, dans de nombreux pays, les allumettes constituent une source importante de revenus pour le Trésor public et font souvent l'objet d'un monopole d'Etat. Or, la plupart des pays où l'industrie allumetière est sous ce régime connurent après la Grande Guerre, une forte pénurie d'argent.

M. Ivar Kreuger profita de ce concours de circonstances pour proposer l'octroi de prêts importants, en échange de la concession de la fabrication ou de la vente des allumettes. Jusqu'à présent, le trust a conclu des conventions de ce genre avec onze Etats européens: Pologne, Esthonie, Latvie, Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, Grèce, Allemagne (1929), Dantzig (1930), Lithuanie (1930), Turquie (1930). Le trust réussit également à s'assurer le monopole des allumettes dans trois pays sud-américains: Pérou, Equateur et Bolivie. En 1924, ce fut la chute du cabinet présidé par M. Poincaré qui empêcha le groupe suédois d'obtenir le monopole des allumettes en France: mais il est devenu fournisseur de machines, de matières premières et d'allumettes de fantaisie à la Régie française.

Les prêts ainsi accordés aux gouvernements atteignent une valeur nominale de 253 millions de dollars, dont 94 p. c. ont été versés et rapportent un intérêt moyen de 6 2/3 p. c., oscillant entre 5 et 8 1/2 p. c. sur les divers emprunts.

Ces énormes transactions financières ont modifié le caractère du trust des allumettes, qui n'est plus une entreprise exclusivement industrielle, mais aussi une affaire de banque, qui vend son crédit international aux Etats en quête de ressources. Ce côté des affaires du trust ne s'est développé que graduellement, sous la pression des circonstances: en 1911, M. Kreuger créa la société « Kreuger & Toll », qui s'intéressa, en Suède et à l'étranger, à des entreprises de construction. En contact avec des sociétés hypothécaires et des banques, Kreuger évolua bientôt vers l'investissement trust. M. Kreuger en tira parti pour exploiter les nombreuses occasions de placement d'après-guerre.

Non contente d'avoir avancé des fonds contre cession de monopoles, la société Kreuger & Toll détient des paquets importants de fonds d'Etat (particulièrement français), acquis à des conditions très favorables. Elle détient aussi des obligations hypothécaires suédoises et allemandes et des intérêts non négligeables dans des banques de Suède, de France, d'Allemagne, de Pologne, de Suisse et de Hollande. Elle possède aussi des participations dans la plus forte mine de fer d'Europe, la société « Grangesberg », et dans la « Swedish Woodpulp Company », créée l'automne dernier.

La société « Grangesberg » possède des mines énormes en Suède et des intérêts dans des sociétés minières d'Algérie, du Maroc et du Chili. Le capital investi est estimé à 120 millions de dollars.

* * *

L'organisation administrative du trust des allumettes est la suivante : la société Kreuger & Toll en constitue le noyau central et est contrôlée par M. Kreuger. Cette société détient avec ses filiales des paquets importants de la Swedish Match Company, de l'International Match Corporation et de la British Match Corporation. Le Swedish Match Company, est une compagnie holding pour la Jönköping et l'United Swedish (voir plus haut). C'est elle qui établit les rapports entre les industries allumettières de Finlande, de Suède et de Tchécoslovaquie. Elle possède des usines dans l'Inde, en Belgique (1), en Hollande, au Portugal et au Japon. Les monopoles mentionnés plus haut appartiennent à la Swedish Match et à l'International Match Corporation. Les prêts en échange de monopoles sont

(1) Pour la Belgique, cfr. les chroniques de la concentration de notre « Bulletin ».

consentis par Kreuger & Toll, qui touche des profits supplémentaires sur l'exploitation des monopoles.

La British Match Corporation possède des fabriques en Grande-Bretagne, Irlande, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Brésil.

Le trust possède entre 150 et 160 usines dans 35 à 40 pays et emploie 60.000 salariés.

Le monopole des allumettes du trust suédois est loin d'être absolu. Il fournit 70 à 80 p. c. de la consommation mondiale : il doit compter avec de puissants concurrents aux Etats-Unis et de petits concurrents ailleurs. Un adversaire très important, le monopole d'Etat de la Russie des Soviets, est en lutte avec le trust suédois depuis des années.

* * *

La politique du trust suédois à l'égard des pays protectionnistes est intéressante à observer : lorsque les droits deviennent prohibitifs, le trust établit des usines dans les pays intéressés et tire profit de la protection : tel est le cas en Italie, en Egypte et en Australie, tel sera bientôt le cas aux Etats-Unis.

On ne peut que donner un aperçu incomplet des placements financiers du groupe : au 31 décembre, son capital se divisait comme suit, à l'exclusion des doubles emplois :

Actions ordinaires	\$.	100.000.000
Actions privilégiées.		85.000.000
Fonds de réserve		280.000.000

Total . . . \$.

465.000.000
Obligations émises : 105.000.000 \$, soit 570 millions \$, contre 113 millions \$ par an, soit 5,3 p. c. En six ans, les sociétés de M. Kreuger ont émis pour 432 millions \$ d'emprunts internationaux.

ERRATUM.

Bulletin n° 8, Vol. II, du 25 octobre 1930.

Page 294, 1^{re} colonne, 8^e ligne, lire *mobilières* au lieu de *immobilières*; avant-dernière ligne, lire *de la caisse du comptant* au lieu de *et caisses du comptant*.

Page 294, 2^e colonne, dernier tableau, ajouter le titre *Emissions de sociétés*.

Page 297, 2^e colonne, au lieu de *taxe fixe de 20 centimes par virement*, lire *Une taxe fixe de 20 centimes par poste de virement collectif*.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Rarement fin de mois fut aussi calme que celle que nous venons de passer. Les affaires furent, au surplus, peu nombreuses durant toute la quinzaine. Les changements de cours enregistrés pour certaines devises sont dus presque uniquement à un revirement dans la tendance de ces devises sur d'autres marchés. C'est ainsi que le dollar est plutôt en léger progrès sur son cours précédent, à savoir 7,17275, tandis que la livre sterling est descendue de 34,8575 à 34,8325, orientation divergente qui résulte du recul du change anglais à New-York de 4,8597 à 4,8570.

Le franc français s'est tenu continuellement entre 28,14 et 28,15. Très ferme, depuis vingt-quatre heures, à Londres où il s'est inscrit à 123,68 contre 123,84 il y a deux semaines, il tend, de ce fait, à dépasser en ce moment 28,15. Le florin qui s'est tenu constamment sur le marché anglais autour de 12,06 1/2, a suivi ici le recul de la livre sterling. Il vaut aujourd'hui 288,65 contre 289 précédemment. La fermeté du franc suisse s'est légèrement atténuée. On cote depuis quelques jours déjà moins de 139,20 contre 139,325 le 23 octobre dernier. Le reichsmark s'est montré très résistant. Il a progressé pendant la première partie de la quinzaine de 170,79 à 170,93, mais n'a pu, toutefois, maintenir intégralement son avance. La lire italienne est revenue de 37,56 à 37,525.

Nous avons signalé dans notre précédente chronique le changement profond survenu, vers le milieu du mois d'octobre, dans la tendance du change espagnol. L'amélioration sensible enregistrée à partir de ce moment s'est largement accentuée durant cette quinzaine-ci. A Bruxelles le cours dépasse nettement depuis le début du mois de novembre le niveau de 80 contre 75,40, première étape atteinte il y a quinze jours. A Londres on cote 43,10 environ venant de 46,43 en le même laps de temps.

La livre sterling et le franc français livrables à trois mois ont suivi une tendance opposée; tandis que la première devise a été progressivement recherchée, la seconde a été plutôt offerte. Le déport pour un trimestre en livre sterling a fléchi de 0,02 à 0,004 belga. Le franc français pour la même période est offert avec un déport de 0,009 contre le « pair » il y a quinze jours.

Le taux de l'escompte privé est resté pendant toute la quinzaine autour de 2 1/8 p. c.; celui du « call money » a touché 1 1/2 p. c. à la fin du mois et vaut maintenant 1 à 1 1/4 p. c.

Le 6 novembre 1930.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

L'activité s'est encore montrée des plus réduite au marché du comptant au cours de cette dernière quinzaine.

Toute la cote a subi un nouveau glissement, comme on le remarquera à la lecture des cours comparés des 3 novembre et 17 octobre.

Citons :

Aux rentes : 3 p. c. Dette belge 2^e série se répète à 78,50; 5 p. c. Restauration Nationale, 99,90-100; 5 p. c. Intérieur à prime, 520,50-525; 5 p. c. Dette belge 1925, 97,75-97,50; 6 p. c. Consolidé 1921, 102,20-102,80; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 222,50-218,50; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 263,50-263,75; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 539,75-536,25.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 5000-6250; Banque d'Anvers, 1805-1980; Banque Nationale de Belgique, 2900-3020; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 4575-5000; part de réserve Société Générale de Belgique, 6300-7800.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 18025-21750; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 13600-14275; Immobilière Bruxelloise, 4035-4070.

Aux chemins de fer et canaux : Société Nationale des Chemins de fer belges, 554,50-560; part de fondateur Congo, 9000-9750; action privilégiée Katanga, 950-1135; action de jouissance Welkenraedt, 22250-22550.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de dividende Bruxellois, 5675-6000; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 1200-1730; 100^e part de fondateur Rosario, 1340-1500.

Aux tramways et électricité (Trusts) : part sociale Bangkok, 1125-1215; part sociale Chemins de fer et Entreprises, 1180-1355; part de fondateur Electrorail, 4010-4500; action ordinaire Tientsin, 2710-3160; action ordinaire Sofina, 18500-19000.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : action de jouissance Electricité Anversoise, 3450-3610; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8700-8800; action de dividende Electricité de l'Escaut, 7600-7825; 100^e part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 3550-3900; 10^e part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7400-7625; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 9000-9700.

Aux industries métallurgiques : Forges de Clabecq, 22800-25000; Cockerill, 1585-1740; Espérance-Longdoz, 3820-4110; Ougrée-Marihaye, 3300-3510; Forges de la Providence, 8575-9525; Thy-le-Château, 5125-6025.

Aux charbonnages : Hornu et Wasmes, 5500-6275; Mariemont et Bascoup, 6650-6875; Mauraage, 10275-10875; Sacré-Madame, 4250-4375; Wérister, 7125-7425; Willem-Sophia, 6150-6375.

Aux zincs, plombs et mines : Asturienne des Mines, 400-415; Overpelt-Lommel et Corphalie, 680-745; Vieille-Montagne, 2730-2800.

Aux glaciers : Auvelais, 16825-18450; Charleroi, 3910-3970; Saint-Roch se répète à 22800.

Aux verreries : Jonet, 1625-1700; action de jouissance Libbey-Owens, 5750-6025; Val-Saint-Lambert, 2060-2125.

Aux industries de la construction: action ordinaire Cannon Brand, 1500-1650; Carrières de Porphyre de Quenast, 3055-3110; action ordinaire Ciments de Visé, 2350-3060; part de fondateur Merbes-Sprimont, 5500-6350.

Aux industries textiles et soieries: La Vesdre, 1375-1390; Linière La Lys, 12000-12325; action de jouissance Nouvelle-Orléans, 10750-11000; action privilégiée Soie Viscose, 1500-2000.

Aux produits chimiques: part de fondateur Industries Chimiques, 3325-3960; action de capital Sidac, 4100-4775; part sociale Union Chimique Belge, 1800-1935; action ordinaire Wilsele, 1000-1200.

Aux valeurs coloniales: Brasseries du Katanga sér. B, 1325-1510; Ciments du Katanga, 4525-5000; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 3375-4425; action privilég. Katanga, 39000-52000; action ordinaire idem, 32500-43000; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 4012,50-4397,50.

Aux valeurs de plantations caoutchoutières: part de fondateur Fauconnier et Posth, 805-895; part de fondateur Hallet, 2050-2210.

Aux alimentations: action de capital Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 7000-7375; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 4000-3850; Brasseries d'Ixelles, 3990-4055.

Aux industries diverses: 9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 5050-5560; part sociale Englebert, 3700-4025; Tabacofina, 1000-1005.

Aux papeteries: Papeteries de Belgique, 322,50-342,50; Godin, 1340-1350.

Aux sucreries: part sociale Sucreries et Raffineries de Pontelongo, 1860-1890; action ordinaire Sucreries et Raffineries en Roumanie, 5325-5350.

Aux actions étrangères: part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 103000-110000; action de dividende Cairo-Héliopolis, 4250-4382,50; Chade, 12350-11475; Tranvias de Barcelona, 965-720; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 3625-3900; Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 7060-8175; part bénéficiaire Parisienne, 2910-2130; part de fondateur Mopoli, 6150-6925; action ordinaire Royal Dutch, 49000-49750; Savigliano, 1260-1290; part sociale Arbed, 6025-7150.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3270-3510; Barcelona Traction, 912,50-890; Brazilian Traction, 953,75-923,75; action de capital Buenos-Ayres, 265-323,75; action de dividende idem, 223,75-293,75; Héliopolis, 2020-1970; Industries Chimiques, 350-380; Kasai, 263,75-325; Petrofina, 705-710; action ordinaire Hydro-Electric Securities, 1018,75-1070; action privilégiée Sidro, 1280-1342,50; 1/5^e action ordinaire idem, 1277,50-1335; Tanganyika, 233,50-244,50.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
a) La dernière quinzaine :							
21 octobre 1930	2,50	3,—	3,50	2,25	2,375	0,75	1,—
22 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	0,875	0,875
23 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	1,—	1,—
24 —	2,50	3,—	3,50	2,—	—	0,75	1,—
25 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	0,75	0,75
27 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	1,—	1,—
28 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	0,875	1,—
29 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	0,875	1,—
30 —	2,50	3,—	3,50	2,25	—	1,—	1,—
31 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	1,375	1,50
3 novembre	2,50	3,—	3,50	2,125	—	1,—	1,—
4 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	1,—	1,125
5 —	2,50	3,—	3,50	2,125	—	1,—	1,—
b) Les derniers mois (1) :							
1928.....	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,2764	2,6586	2,7813
1929.....	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1929 Août	5,—	5,50	6,50	4,9289	5,8036	3,351	3,405
Septembre	5,—	5,50	6,50	4,9375	5,8977	3,045	3,185
Octobre	5,—	5,50	6,50	4,9375	6,031	3,393	3,421
Novembre	4,50	5,—	6,—	4,5652	5,531	2,283	2,342
Décembre	4,50	5,—	6,—	4,4018	5,50	2,475	2,504
1930 Janvier	3,50	4,—	5,—	3,4014	4,3125	1,452	1,590
Février	3,50	4,—	5,—	3,4141	4,25	2,635	2,588
Mars	3,50	4,—	5,—	3,310	4,208	2,447	2,553
Avril	3,50	4,—	5,—	3,331	4,—	2,380	2,385
Mai	3,—	3,50	4,—	2,870	3,071	1,692	1,745
Juin	3,—	3,50	4,—	2,777	2,917	1,608	1,641
Juillet	3,—	3,50	4,—	2,7825	2,9375	1,550	1,605
Août	2,50	3,—	3,50	2,4375	2,625	1,073	1,073
Septembre	2,50	3,—	3,50	2,3918	2,60	0,885	0,899
Octobre	2,50	3,—	3,50	2,2662	2,4844	0,968	1,009

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 5 novembre 1930 } sur les valeurs au comptant .. 5 %
} sur les valeurs à terme 4,50 %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 5 novembre 1930.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,—	2,45	—	2,50	2,75	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,40	2,45	2,50	2,75	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,43	—	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	3,00	3,25	3,50	3,75	3,75	3,75

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Épargne sous la garantie de l'État : 3,60 p. c. jusqu'à 20,000 francs : 2,70 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1930	LONDRES	PARIS	NEW-YORK (câble)	AMSTERDAM	GENÈVE	MADRID	ITALIE	STOCKHOLM	OSLO	COPENHAGUE	PRAQUE	MONTRÉAL	BERLIN	VIENNE	VARSOVIE	BUDAPEST
	1 £ = 35 belgas	100 fr. = 23,1773 b.	1 \$ = 7,19183 b.	100 fl. = 289,086 b.	100 fr. = 188,77 b.	100 P. = 188,77 b.	100 livres = 37,852 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 cr. = 192,736 b.	100 Kš = 21,3086 b.	1 \$ = 7,19183 b.	100 M. = 171,321 b.	100 sch. = 101,20 b.	100 zl. = 80,68 b.	100 pengő = 125,79 b.
21-10	34,856	28,149	7,1691	288,83	139,23	75,60	37,5475	192,55	191,90	191,90	21,2775	7,1695	170,985	101,16	80,35	125,50
22-10	34,8575	28,1435	7,17275	289,—	139,29	75,40	37,56	192,60	191,90	191,925	21,28	7,1685	170,79	101,175	80,35	125,50
23-10	34,856	28,146	7,1731	288,89	139,325	75,30	37,55	192,60	191,925	191,90	21,2725	7,171	170,81	101,16	80,40	125,50
24-10	34,8495	28,142	7,172	288,75	139,26	76,90	37,55	192,55	191,85	191,90	21,2775	7,169	170,845	101,15	80,375	125,50
27-10	34,845	28,145	7,1725	288,83	139,20	77,90	37,55	192,525	191,85	191,90	21,275	7,1705	170,87	101,15	80,35	125,50
28-10	34,84175	28,143	7,172	288,96	139,26	78,20	37,5575	192,45	191,80	191,90	21,2775	7,171	170,86	101,15	80,375	125,45
29-10	34,8455	28,1415	7,172	288,92	139,25	79,20	37,55	192,55	191,80	191,90	21,28	7,171	170,93	101,125	80,375	125,45
30-10	34,85	28,145	7,1735	288,83	139,22	80,375	37,5525	192,54	191,875	191,90	21,2775	7,171	170,93	101,15	80,35	125,50
31-10	34,845	28,1475	7,1725	288,85	139,24	79,70	37,54	192,55	191,80	191,90	21,28	7,1705	170,915	101,15	80,375	125,475
3-11	34,8425	28,149	7,1725	288,74	139,22	80,05	37,54	192,49	191,80	191,90	21,2775	7,171	170,89	101,15	80,35	125,475
4-11	34,838	28,1435	7,17375	288,675	139,16	80,35	37,54	192,425	191,80	191,90	21,285	7,172	170,88	101,125	80,375	125,4625
5-11	34,832	28,1485	7,17325	288,65	139,175	80,75	37,525	192,375	191,80	191,80	21,275	7,1715	170,84	101,15	80,275	125,50

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1929	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,09	101,03
1929 Août	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre	34,877	28,155	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25
Octobre	34,869	28,147	7,1607	288,18	138,50	103,73	37,499	192,24	170,97	100,72
Novembre	34,867	28,150	7,1485	288,48	138,64	99,77	37,426	192,11	171,—	100,57
Décembre	34,862	28,133	7,1418	288,20	138,83	98,50	37,390	192,59	171,—	100,51
1930 Janvier	34,934	28,192	7,1742	288,64	138,83	94,12	37,546	192,65	171,36	100,91
Février	34,897	28,105	7,1779	287,84	138,48	91,03	37,577	192,58	171,35	101,05
Mars	34,883	28,071	7,1730	287,69	138,78	88,68	37,571	192,68	171,13	101,07
Avril	34,839	28,069	7,1634	287,94	138,83	89,49	37,550	192,57	170,99	100,99
Mai	34,821	28,102	7,1647	288,18	138,69	87,66	37,562	192,28	170,98	100,99
Juin	34,819	28,121	7,1658	288,06	138,80	84,36	37,540	192,42	170,93	101,08
Juillet	34,808	28,142	7,1537	287,83	138,98	82,39	37,477	192,33	170,74	101,08
Août	34,829	28,130	7,1507	288,10	139,04	77,83	37,458	192,30	170,83	101,06
Septembre	34,854	28,158	7,1688	288,81	139,14	76,84	37,543	192,64	170,80	101,21
Octobre	34,843	28,134	7,1708	288,98	139,26	74,16	37,546	192,56	170,70	101,15

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORENS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
A 1 mois :								
21 octobre 1930	—	D 0,012 ^R	D ⁻ 0,002	—	—	D 0,00050	D ⁻ 0,05	—
22 —	D 0,014	—	—	pair	—	D 0,00075	—	pair
23 —	D 0,014	—	—	pair	—	D 0,00125	—	pair
24 —	D 0,012	—	—	D 0,001	D 0,00200	—	—	pair
25 —	D 0,011	D ⁻ 0,010	—	D 0,001	D 0,00200	—	D ⁻ 0,05	—
27 —	D 0,008	—	—	D 0,002	D 0,00175	—	—	pair
28 —	D 0,004	—	D 0,004	—	D 0,00150	—	—	pair
29 —	—	D 0,006	—	D 0,004	—	D 0,00100	—	pair
30 —	D 0,010	D 0,006	—	D 0,005	D 0,00250	D 0,00150	D ⁻ 0,10	pair
31 —	D 0,012	—	—	D 0,005	D 0,00250	D 0,00200	—	pair
3 novembre 1930	D 0,006	—	D 0,005	—	D 0,00250	—	—	pair
4 —	D 0,004	—	—	D 0,004	D 0,00200	—	—	pair
5 —	D 0,004	—	—	D 0,005	—	D 0,0010	—	pair
A 3 mois :								
21 octobre 1930	—	D 0,012	—	pair	—	D 0,0010	D 0,075	—
22 —	D 0,020	—	—	pair	—	D 0,0015	—	pair
23 —	D 0,020	—	—	pair	—	D 0,0015	—	pair
24 —	D 0,018	—	—	D 0,001	D 0,0020	—	—	pair
25 —	D 0,017	D 0,015	—	D 0,001	D 0,0030	—	D 0,10	—
27 —	D 0,012	—	—	D 0,004	D 0,0020	—	—	pair
28 —	D 0,004	—	D 0,008	—	D 0,0020	—	—	pair
29 —	—	D 0,006	—	D 0,008	—	D 0,0015	—	pair
30 —	D 0,016	D 0,012	—	D 0,010	D 0,0075	D 0,0025	D 0,15	D 0,05
31 —	D 0,013	—	—	D 0,009	D 0,0035	—	—	pair
3 novembre 1930	D 0,006	—	D 0,010	—	D 0,0030	—	—	pair
4 —	D 0,004	—	—	D 0,008	—	D 0,0025	—	pair
5 —	D 0,004	—	—	D 0,009	—	D 0,0025	—	pair

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE.

Indices simples des prix de détail (d'après le « Moniteur belge »).

(Base: avril 1914, indice 100).

DATES	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume	
					en fr.-pap.	en fr.-or (1)
Année 1928	plus haut	903	848	848	852	123
	plus bas	844	852	801	798	116
	moyenne	861	868	817	813	118
Année 1929	plus haut	945	952	890	894	129
	plus bas	897	909	852	851	123
	moyenne	919	928	869	870	126
1929	15 août	925	931	872	875	127
	15 septembre	935	940	881	887	128
	15 octobre	941	947	887	893	129
	15 novembre	943	951	889	894	129
	15 décembre	945	952	890	894	129
1930	15 janvier	942	951	889	891	129
	15 février	935	944	882	883	128
	15 mars	919	934	868	869	127
	15 avril	904	924	858	854	125
	15 mai	900	917	852	851	125
	15 juin	900	917	850	850	125
	15 juillet	907	920	854	854	125
	15 août	908	921	856	858	126
	15 septembre	910	922	857	861	126
	15 octobre	909	923	855	860	126

Indices des prix de gros.

DATES	Belgique (Revue du Travail) Base : avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Officiel) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (2)
	francs-papier	francs-or (1)			
Année 1928	plus haut	123	144	142	100
	plus bas	830	138	138	96
	moyenne	843	122	140	98
Année 1929	plus haut	125	140	140	98
	plus bas	823	132	134	94
	moyenne	851	123	136	96
1929	Juillet	124	137	138	98
	Août	122	136	138	98
	Septembre	122	136	138	97
	Octobre	121	136	137	96
	Novembre	120	134	135	94
	Décembre	119	132	134	94
1930	Janvier	116	131	132	93
	Février	114	128	129	92
	Mars	112	124	126	91
	Avril	112	124	127	91
	Mai	112	122	126	89
	Juin	108	121	124	87
	Juillet	107	119	125	84
	Août	105	118	125	84
	septembre	103	115	123	

(1) Sur la base du taux de stabilisation.

(2) Sur la base de 1913, l'index moyen de l'année 1926 était 151.1.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts (*)		Rest. Nat. 1919 5 p. c. net d'impôts		Consolidé 1921, 6 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1906, 4 p. c. net d'impôts (*)		Congo 1896, 4 p. c. net d'impôts		Intérieur à prime 1920, 5 p. c. net d'impôts, remboursables en 75 ans par 750 fr./500			D. de guerre 1922, 5 p. c. net d'imp. tit. de 250 fr. remb. en 90 ans par 300 fr. ou avec lots			Dette belge 1925, 5 p. c., impôt 2 p. c. remb. en 20 ans à partir du 1-1-35		
	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la durée de l'empr.
1928 3 janvier	57,50	5,11	78,50	6,37	91,—	6,46	60,25	6,51	65,10	6,14	422,50	5,92	6,54	207,75	6,02	6,87	74,85	6,55	7,56
1929 2 janvier	63,—	4,67	86,50	5,78	98,65	5,96	69,—	5,68	69,—	5,80	486,50	5,14	5,63	252,50	4,95	5,61	84,25	5,82	6,49
1929 2 septembre	64,75	4,54	90,50	5,52	100,25	5,87	68,50	5,72	77,—	5,19	502,50	4,98	5,45	250,25	4,99	5,66	89,—	5,51	5,97
1 ^{er} octobre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,—	5,88	67,—	5,85	73,10	5,47	500,—	5,—	5,48	249,—	5,02	5,69	89,—	5,51	5,97
4 novembre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,25	5,87	67,50	5,81	73,—	5,48	495,50	5,05	5,54	241,50	5,18	5,88	86,—	5,70	6,29
2 décembre	65,—	4,52	90,50	5,52	100,—	5,88	67,50	5,81	72,25	5,54	495,—	5,05	5,54	244,50	5,11	5,80	84,—	5,83	6,52
1930 3 janvier	65,50	4,49	90,50	5,52	100,25	5,87	68,—	5,76	71,05	5,63	495,—	5,05	5,54	247,—	5,06	5,74	86,25	5,68	6,32
3 février	69,—	4,26	90,50	5,52	102,25	5,75	71,90	5,45	79,10	5,06	505,50	4,95	5,42	259,—	4,83	5,46	90,—	5,44	5,91
3 mars	68,50	4,29	93,50	5,35	101,65	5,78	72,40	5,41	84,—	4,76	504,75	4,95	5,44	253,25	4,94	5,59	92,—	5,33	5,69
1 ^{er} avril	70,50	4,17	93,50	5,35	102,35	5,74	75,10	5,22	88,—	4,55	508,—	4,92	5,40	257,25	4,86	5,50	95,—	5,16	5,38
1 ^{er} mai	76,—	3,87	93,50	5,35	101,65	5,78	74,85	5,24	81,50	4,91	510,50	4,90	5,37	258,50	4,84	5,47	95,50	5,13	5,33
2 juin	75,—	3,92	93,50	5,35	103,—	5,71	79,25	4,95	84,—	4,76	516,50	4,84	5,30	261,75	4,78	5,40	96,50	5,08	5,23
1 ^{er} juillet	76,25	3,86	97,60	5,12	103,—	5,71	76,10	5,15	80,—	5,—	512,50	4,88	5,33	265,—	4,72	5,33	95,60	5,13	5,32
1 ^{er} août	77,—	3,90	99,—	5,05	103,—	5,71	75,50	5,30	79,55	5,03	518,75	4,82	5,28	265,25	4,71	5,33	97,60	5,02	5,13
1 ^{er} septembre	78,50	3,82	98,40	5,08	102,50	5,74	77,—	5,19	78,65	5,09	521,—	4,80	5,25	261,25	4,78	5,41	97,50	5,03	5,14
1 ^{er} octobre	79,—	3,80	98,40	5,08	102,—	5,76	77,45	5,16	80,80	4,95	525,—	4,76	5,20	262,75	4,76	5,38	98,40	4,98	5,05
3 novembre	78,50	3,82	98,40	5,08	102,20	5,75	80,—	5,—	79,70	5,02	520,50	4,80	5,25	263,50	4,74	5,36	97,60	5,02	5,13

(*) Net d'impôts à partir du 16 juillet 1930.

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable).

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE												
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts pro- vinces et commun.	Obliga- tions 4 % impôt	Obliga- tions 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. et hôtelières	Tramw. ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électri- cité (Trusts)	Gaz et électricité	Métal- lurgie	Char- bonnages	Zincs, plombs mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Colo- niales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE
Indice par rapp. au mois préc.																		
1930 1 ^{er} octobre	100	101	101	101	101	98	105	101	101	99	94	105	105	105	95	93	97	98
3 novembre	100	100	100	98	100	87	87	87	85	90	87	92	93	90	87	76	92	86
Indice par rapport au 1-1-28:																		
1929 2 septembre	116	117	113	105	112	87	112	91	99	103	163	180	94	155	85	97	107	104
1 ^{er} octobre	116	118	112	106	112	76	99	83	86	93	141	177	85	135	76	79	97	91
4 novembre	115	117	114	106	112	73	94	77	83	89	128	157	79	132	74	77	92	87
2 décembre	114	117	113	105	111	67	90	70	72	82	111	142	70	127	68	62	81	77
1930 3 janvier	115	117	115	107	113	67	90	70	71	82	109	141	66	121	65	63	81	76
3 février	118	120	108	107	113	65	90	73	73	86	114	133	66	126	61	63	80	77
3 mars	119	119	113	107	114	60	78	67	62	77	99	116	58	114	53	51	75	67
1 ^{er} avril	121	120	113	108	115	64	82	73	69	86	105	109	61	111	54	65	77	74
1 ^{er} mai	122	119	114	107	115	64	84	76	70	88	104	116	64	109	57	69	79	76
2 juin	123	123	115	108	116	61	79	69	67	84	95	114	58	95	56	64	78	72
1 ^{er} juillet	124	121	116	108	117	56	74	68	61	81	88	113	48	92	54	58	75	67
1 ^{er} août	125	123	117	108	117	54	69	62	57	79	86	112	41	90	49	52	70	63
1 ^{er} septembre	125	124	117	108	118	56	56	60	57	78	87	111	38	87	46	51	66	62
1 ^{er} octobre	126	126	117	109	119	55	59	60	57	78	82	117	40	92	44	47	65	61
3 novembre	126	126	118	107	118	48	51	53	49	70	72	108	37	83	36	60	52	

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUV.		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN									
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL			
1928 Moyenne mensuelle	113.354	161.401	487	373	675	36	483	241	2.295	24,8	1.489	
1929 Moyenne mensuelle	105.506	151.253	477	360	647	35	456	270	2.244	24,6	453	
1929 Juillet	96.819	143.504	483	358	653	34	443	260	2.231	26,2	322	
Août	100.837	146.022	487	349	639	34	437	274	2.220	25,7	309	
Septembre	100.348	145.021	455	342	618	33	427	257	2.132	24,7	278	
Octobre	104.048	149.241	448	376	663	36	469	288	2.280	25,7	280	
Novembre	111.036	157.371	498	362	649	36	459	302	2.306	24,1	305	
Décembre	111.851	157.620	470	347	633	34	461	292	2.237	21,0	322	
1930 Janvier	113.047	159.662	530	396	699	38	493	333	2.489	25,9	498	
Février	111.214	157.151	486	364	645	34	441	303	2.274	23,9	720	
Mars	108.668	154.316	484	360	665	37	466	321	2.333	25,1	1.102	
Avril	107.617	153.546	483	352	631	35	448	308	2.258	24,9	1.327	
Mai	107.435	153.577	472	359	642	35	455	326	2.290	25,0	1.459	
Juin	106.734	152.955	421	322	592	31	406	282	2.054	22,9	1.585	
Juillet	102.271	147.428	371	361	657	36	471	315	2.212	25,3	1.719	
Août	107.080	153.404	451	350	644	35	441	301	2.223	24,6	1.845	
Septembre	106.558	152.532	459	365	661	36	460	313	2.293	25,6	1.980	

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES					
	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Zinc brut
1928 Moyenne mensuelle	494	5.919	163	1.172	56 (2)	325	318	9,5	281	14,5	17,3
1929 Moyenne mensuelle	499	6.319	168	1.157	58 (2)	341	334	10,1	296	13,2	16,8
1929 Juillet	506	6.236	164	1.113	56	347	345	10,8	298	13,1	16,7
Août	504	6.241	168	1.118	57	348	355	10,3	306	14,3	16,0
Septembre	488	6.254	164	1.108	57	347	337	9,8	288	11,8	15,9
Octobre	499	6.299	174	1.115	58	361	358	11,2	316	12,9	17,1
Novembre	490	6.332	167	1.146	58	340	323	9,6	286	11,9	17,2
Décembre	494	6.160	164	1.159	58	340	313	10,4	284	10,8	17,6
1930 Janvier	506	6.460	165	1.111	58	343	330	10,6	296	11,4	—
Février	452	6.423	143	1.108	57	315	311	10,1	271	10,2	—
Mars	498	6.409	144	1.082	57	342	349	10,2	259 (3)	10,6	—
Avril	475	6.210	159	1.093	56	313	303	9,7	252	11,2	—
Mai	475	6.124	171	1.085	54	300	285	9,5	241	10,6	—
Juin	438	6.051	159	1.113	51	265	245	8,0	205	8,5	—
Juillet	431	6.089	176	1.090	49	260	256	8,1	209	10,1	—
Août	430	5.718	165	1.110	47	247	237	7,7	206	10,7	—
Septembre	416	5.654	172	1.141	46	251	246	8,2	203	11,4	—

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

(2) Au 31 décembre.

(3) A partir du mois de mars, les aciers demi-finis ne sont plus compris dans ce tonnage, tandis qu'ils l'étaient précédemment pour certaines usines.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

I.

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (Tonnes)	LAINE		PAPIERS et CARTONS (Tonnes)	SUCRES				BRASSERIES Quantités de farines déclarées (Tonnes)
		Conditionnem ^{ts} de Verviers et de Dison (laine condition- née ou simplement pesée) (Tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (à fin de mois) (Tonnes)		Production		Stocks à fin de mois (sucres bruts et raffinés) (Tonnes)	Déclarations en consommation (Tonnes)	
					Sucres bruts (Tonnes)	Sucres raffinés (Tonnes)			
1928 Moyenne mensuelle ..	35.200 (1) 39.100 (2)	3.421	2.392	15.118	21.431	15.383	108.656	14.304	16.185
1929 Moyenne mensuelle ..	34.400 (1) 34.400 (2)	3.294	2.563	15.730	19.408	15.746	121.055	14.840	17.274
1929 Juillet	34.400 (1)	3.310	3.093	16.627	—	16.820	85.095	20.468	20.171
Août		2.789	3.002	15.696	—	16.916	62.725	15.170	19.877
Septembre		3.212	3.075	15.630	133	11.788	32.808	16.615	18.493
Octobre	34.400 (2)	3.803	3.063	16.331	50.487	13.898	48.631	16.345	16.538
Novembre		3.569	2.668	15.775	125.334	18.262	142.696	14.387	15.940
Décembre		2.761	2.685	15.443	54.894	16.362	179.306	12.441	17.851
1930 Janvier		2.823	2.670	16.239	622	16.604	168.435	15.751	16.174
Février		2.620	2.451	14.806	401	13.898	157.794	12.323	16.107
Mars		2.788	2.611	14.237	192	13.588	145.840	12.573	19.570
Avril		2.953	2.611	14.102	—	14.093	132.924	13.582	19.859
Mai		3.593	2.422		—	15.483	119.451	13.550	20.302
Juin		2.467	2.533		—	13.607	99.235	18.487	20.990
Juillet		2.240	2.770		—	15.270	78.500	19.796	21.047
Août		2.084	2.828		—	14.917	56.563	17.481	20.048
Septembre					—	13.827	31.514	19.610	19.813

(1) Du 1^{er} février au 31 juillet.

(2) Du 1^{er} août au 31 janvier.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

II.

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR extrait au Congo — Mines de Kilo-Moto (Kilogr.)	CUIVRE extrait au Congo (Tonnes)
	Production (Tonnes)	Déclarations en consommat. (Tonnes)	Déclarations à l'exportation (Tonnes)	Fabrication Millions de tiges)	Destination donnée à la fabrication indigène		Ventes à la minque d'Ostende			
					Consom- mation	Exportation (avec décharge de l'accise)	Quantité (Tonnes)	Valeur (Milliers de francs)		
1928 Moyenne mensuelle.....	3.702	3.366	336	5.175	1.777	3.294	1.342	4.876	283,2	9.403
1929 Moyenne mensuelle	4.110	3.740	368	6.141	1.459	4.576	1.279	4.827	333,3	11.300
1929 Juillet	3.785	3.436	347	5.980	1.097	5.620	1.319	5.227	352,1	11.800
Août	4.239	3.858	381	5.499	1.368	4.248	1.172	5.120	362,4	12.200
Septembre	3.927	3.627	304	6.109	1.178	4.779	1.029	3.707	353,3	12.800
Octobre	5.061	4.544	504	6.584	2.213	5.225	1.181	5.200	369,9	} 35.000
Novembre.....	4.399	3.815	593	6.343	1.575	5.072	1.134	5.370	366,4	
Décembre	4.536	4.242	286	5.665	1.456	3.981	1.286	6.669	409,4	
1930 Janvier	4.495	4.163	322	5.823	2.030	5.344	890	3.741	381,1	
Février	3.575	3.265	308	5.745	1.573	4.402	671	2.730	354,6	
Mars	3.873	3.516	358	6.014	1.554	3.807	1.731	6.243	370,7	
Avril	3.862	3.467	394	6.082	1.380	4.762	1.247	5.348	347,7	
Mai	3.327	2.895	428	5.422	1.657	2.946	1.117	3.763	351,6	
Juin	3.015	2.637	383	4.768	1.438	3.158	748	3.603	353,2	
Juillet.....	3.740	3.346	387	5.228	1.659	4.511	813	4.191	346,0	
Août	3.566	3.148	410	5.196	2.050	4.142	959	4.450	361,0	
Septembre	3.707	3.285	423	6.308	2.029	4.149	1.202	5.340	397,4	

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				a		b	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Octobre	3.957	3.291	22.458	13.930	0,6	0,5	3,5	2,2	70	61	1,17	1,02
Novembre.....	3.563	6.895	13.915	13.176	0,6	1,1	2,2	2,1	65	75	1,08	1,25
Décembre	11.988	15.761	28.218	29.309	1,9	2,4	4,5	4,6	113	130	1,89	2,17
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	22.657	22.542	24.945	25.782	3,5	3,5	3,9	4,0	252	233	4,20	3,90
Février	28.772	16.185	42.197	31.222	4,6	2,6	6,8	4,9	389	245	6,49	4,08
Mars	6.025	14.030	21.519	28.469	0,9	2,2	3,4	4,5	120	197	2,13	3,28
Avril	2.507	13.715	12.361	36.606	0,4	2,2	1,9	5,8	44	250	0,73	4,14
Mai	2.382	12.119	8.686	38.761	0,4	1,9	1,4	6,1	33	227	0,60	3,79
Juin	2.559	12.226	11.194	41.336	0,4	1,9	1,8	6,5	46	196	0,77	3,27
Juillet	4.037	15.202	16.452	48.580	0,6	2,4	2,6	7,7	68	255	1,14	4,23
Août	3.200	17.747	15.614	51.649	0,5	2,8	2,5	8,2	60	311	1,00	5,17
Septembre	3.492	23.693	16.714	61.623	0,5	3,8	2,6	9,9	62	336	1,04	5,60

a) Par mille assurés et par semaine.

b) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION. — Septembre 1930.

	AUTORISATION DE BATIR (*)			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Agglomération bruxelloise :				
Anderlecht	18	1	—	19
Bruxelles	12	2	103	117
Etterbeek	11	—	26	37
Forest	11	—	8	19
Ixelles	—	1	31	32
Jette	6	—	30	36
Koekelberg	—	—	—	—
Molenbeek-Saint-Jean	4	—	48	52
Saint-Gilles	—	—	25	25
Saint-Josse-ten-Noode	—	—	12	12
Schaerbeek	5	1	25	31
Uccle	10	—	71	81
Watermael-Boitsfort	7	—	8	15
Woluwe-Saint-Lambert	3	—	11	14
Anvers	—	3	198	201
Gand	16	2	36	54
Liège	13	2	65	80
Septembre 1930	116	12	697	825
Année 1928	3.214	124	8.344	11.682
Année 1929	2.911	136	10.020	13.067
Juillet 1929	234	11	908	1.153
Août »	218	18	908	1.144
Septembre »	232	16	818	1.066
Octobre »	240	16	938	1.194
Novembre »	152	7	684	843
Décembre »	194	10	638	842
Janvier 1930	155	18	676	849
Février »	223	11	783	1.017
Mars »	284	8	932	1.224
Avril »	252	24	834	1.110
Mai »	228	10	763	1.001
Juin »	246	14	686	946
Juillet »	177	8	767	952
Août (**)	139	9	713	861

(*) La commune de Koekelberg n'a pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

(**) Les chiffres manquants de Watermael-Boitsfort ont été ajoutés.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base: moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Octobre	147	162	137	155	119	123	127	136	96	105	127	145	162	204
Novembre	105	131	131	142	127	148	120	140	90	96	123	141	132	166
Décembre	140	140	168	187	192	222	150	149	92	96	141	148	146	169
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	108	106	141	131	124	117	129	127	89	96	136	140	162	174
Février	93	104	119	123	109	129	122	134	86	92	129	133	128	150
Mars	140	132	140	142	116	106	133	124	100	95	135	137	175	169
Avril	132	145	135	154	102	127	127	133	91	91	128	130	153	182
Mai	140	141	136	174	110	126	129	133	89	93	127	136	155	161
Juin	147	146	158	156	165	176	124	131	89	81	125	125	139	153
Juillet	107	101	115	115	127	151	138	142	95	87	135	132	127	123
Août	96	82	115	112	114	117	142	136	104	(1) 87	134	(1) 131	126	(1) 111
Septembre	109	111	132	137	136	142	126	128	91		124		130	

(1) Indices provisoires.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	<i>Nombre de bêtes abattues.</i>				
Moyenne mensuelle 1928	10.976	743	12.521	20.377	8.215
Moyenne mensuelle 1929	11.599	1.167	11.633	15.991	8.382
1929 Juillet	11.893	998	13.663	17.588	3.882
Août	11.692	1.424	12.231	13.903	4.413
Septembre	12.039	1.295	11.280	13.312	5.853
Octobre	15.139	1.622	12.159	17.383	20.146
Novembre	11.316	1.593	8.966	13.985	18.450
Décembre	11.821	1.683	8.609	14.380	15.005
1930 Janvier	11.644	1.556	9.696	15.915	11.121
Février	10.155	1.371	8.397	14.581	6.532
Mars	9.357	1.231	9.274	15.240	3.646
Avril	9.900	993	10.770	14.732	3.525
Mai	10.376	1.060	12.185	17.195	3.298
Juin	8.245	810	10.767	17.937	2.264
Juillet	10.519	1.145	13.018	23.168	2.558
Août	8.535	1.170	9.491	18.459	3.705
Septembre	9.024	1.201	8.441	21.463	5.812

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Tonnage moyen tonnes de jauge	Nombre de navires			Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères	Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères
				chargés	sur lest	Ensemb.				
1928 Moyenne mensuelle	944	1.967	2.091	801	138	939	3.624	1.013	3.589	993
1929 Moyenne mensuelle	965	2.027	2.101	808	161	969	3.495	1.051	3.457	1.026
1929 Août	1.049	2.165	2.064	879	173	1.052	3.930	1.175	3.800	1.107
Septembre	1.014	2.112	2.082	828	168	996	3.783	1.114	3.581	1.066
Octobre	981	2.060	2.100	842	168	1.010	4.132	1.253	4.126	1.137
Novembre	939	1.983	2.112	760	162	922	3.676	1.089	3.694	1.115
Décembre	935	2.073	2.219	790	168	958	3.624	1.119	3.489	1.024
1930 Janvier	1.007	2.092	2.077	818	161	979	3.779	1.156	3.800	1.191
Février	863	1.780	2.063	759	116	875	3.320	1.018	3.307	1.011
Mars	940	1.996	2.123	796	133	929	3.748	1.113	3.616	1.039
Avril	846	1.760	2.075	745	130	875	3.493	1.057	3.487	1.036
Mai	943	2.093	2.221	806	136	942	3.609	1.036	3.781	1.097
Juin	904	1.976	2.185	729	145	874	3.469	974	3.435	957
Juillet	919	1.997	2.173	761	168	929	3.760	1.053	3.714	1.017
Août	920	1.977	2.149	783	147	930	3.989	1.148	3.925	1.124
Septembre	907	1.978	2.184	727	154	881	3.957	1.118	3.755	1.057
Octobre	978	2.041	2.086	826	183	1.009				

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge
1928 Moyenne mensuelle	218	188	218	188
1929 Moyenne mensuelle	240	244	240	244
1929 Juillet	249	276	256	275
Août	267	283	277	295
Septembre	255	268	241	261
Octobre	297	303	286	290
Novembre	266	280	275	280
Décembre	226	220	228	227
1930 Janvier	263	277	266	279
Février	231	246	226	236
Mars	281	278	280	289
Avril	219	232	224	232
Mai	243	258	242	255
Juin	204	248	199	240
Juillet	222	255	222	251
Août	230	244	228	246
Septembre	204	214		

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1928	3.284	2.007	3.970	9.261	—
Année 1929	3.439	2.305	4.092	9.836	—
1929 Juillet	396	186	328	910	5.645
Août	312	214	352	878	6.523
Septembre	254	193	326	773	7.295
Octobre	317	216	380	913	8.208
Novembre	304	197	318	819	9.028
Décembre	276	211	322	808	9.836
1930 Janvier	349	205	299	854	854
Février	246	192	244	682	1.536
Mars	252	195	279	726	2.262
Avril	312	213	258	783	3.044
Mai	294	200	290	784	3.828
Juin	204	193	231	628	4.456
Juillet	294	192	215	701	5.157
Août	171	189	193	554	5.711
Septembre	143	195	212	550	6.261

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 30 septembre 1930 pour les exercices 1929 et 1930.

(non compris les additionnels provinciaux et communaux).

(En millions de francs.)

	Exercice 1929		Exercice 1930		Septembre 1930	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (9/12 ^{es})	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1929	l'exerc. 1930
I. Contributions directes	3.613	2.821	1.259	2.250	39	104
II. Douanes et accises	2.319	1.874	1.746	1.657	—	195
dont douanes	1.319	1.000	1.031	997	—	104
accises	836	745	584	544	—	77
III. Enregistrement	4.091	3.333	2.213	2.325	—	211
dont enregistrement et transcr. .	971	720	501	712	—	40
successions	430	270	361	150	—	25
timbre, taxe de transm.	2.644	2.307	1.318	1.433	—	143
Total	10.023	8.028	5.218	6.232	39	510
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	+ 1.995		— 1.014			

NOTE : L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres, pour cette catégorie d'impôts, ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

En milliers de francs.

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1928	1.576.152	985.534	590.618	4.170.009	4.574.834
Année 1929	2.201.367	1.135.723	1.065.644	5.433.063	4.753.157
1929 Juillet	208.643	104.061	104.582	4.761.626	
Août	173.428	101.881	71.547	4.833.173	
Septembre	171.626	92.031	79.595	4.912.768	
Octobre	199.089	96.708	102.381	5.015.149	
Novembre	201.375	88.006	113.369	5.128.518	
Décembre	229.882	122.747	107.135	5.433.063	
1930 Janvier	352.276	102.649	249.627	5.682.689	
Février	268.981	102.380	166.601	5.849.290	
Mars	261.976	114.685	147.291	5.996.581	
Avril	260.640 (3)	115.266 (3)	145.374 (3)	6.135.701 (3)	
Mai	285.394 (3)	119.010 (3)	166.384 (3)	6.302.085 (3)	
Juin	243.213 (3)	112.960 (3)	130.253 (3)	6.432.338 (3)	
Juillet	299.438 (3)	115.158 (3)	184.280 (3)	6.616.618 (3)	
Août	238.747 (3)	111.663 (3)	127.084 (3)	6.743.702 (3)	
Septembre	257.110 (3)	113.662 (3)	143.448 (3)	6.887.150 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ont été rectifiés de manière à ne plus donner dorénavant que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1928 et 1929 et celui de décembre 1929 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1928 2 janvier	84/11	23.810,16	26 7/16	667,83	35,65
1929 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.806,79	26 3/8	665,99	35,75
1929 2 septembre	84/11 1/2	23.818,09	24 3/16	610,90	38,99
» 1 ^{er} octobre	84/11	23.807,10	23 5/16	588,82	40,43
» 1 ^{er} novembre	84/11 1/2	23.811,61	22 15/16	579,17	41,11
» 2 décembre	84/11 1/2	23.809,56	22 1/2	568,07	41,91
1930 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.802,01	21 1/2	542,79	43,85
» 3 février	84/11 1/2	23.847,46	20 3/16	510,50	46,71
» 3 mars	84/11 1/2	23.823,90	18 15/16	478,42	49,80
» 1 ^{er} avril	84/10 1/2	23.786,89	19 7/16	490,77	48,47
» 1 ^{er} mai	84/11	23.774,34	19 1/2	491,84	48,34
» 2 juin	84/11 1/2	23.772,34	17 3/16	433,27	54,87
» 1 ^{er} juillet	85/0 5/8	23.798,63	15 11/16	395,46	60,18
» 1 ^{er} août	84/11 7/8	23.776,14	16	403,25	58,96
» 1 ^{er} septembre	85/0	23.800,06	16 7/16	414,64	57,40
» 1 ^{er} octobre	84/11 3/4	23.793,20	16 3/8	413,05	57,60
» 3 novembre	85/0 1/4	23.810,33	16 3/4	422,60	56,34

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

(2) L'once troy = 31,103496 grammes.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(En milliers de francs.)

ACTIF	30-12-1913	30-10-1929	16-10-1930	23-10-1930	29-10-1930
Encaisse:					
Or	(1) 306.377	5.137.583	6.468.428	6.476.283	6.476.027
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	3.022.402	4.379.207	4.352.466	4.435.144
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	4.101.168	3.692.942	3.696.661	3.733.963
Avances sur fonds publics	57.901	246.856	158.165	142.830	139.513
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.721.699	1.558.156	1.560.089	1.560.130
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	13.609.615	15.622.320	15.535.544	15.636.937
Comptes courants particuliers	88.333	418.450	606.841	750.005	716.163
Comptes courants du Trésor	14.541	215.229	110.101	22.807	67.021
Total des engagements à vue	1.152.636	14.243.294	16.339.262	16.308.366	16.420.121
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	57,29 %	66,39 %	66,40 %	66,45 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	5,— %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	6,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent », billon et divers.

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

DATES	ENCAISSE		Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traites et disponibi- lités-or sur l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1928	3.945.748	2.420.684	2.834.475	242.082	1.908.105	10.826.969	478.407	99.697	11.405.072
Année 1929	4.946.219	2.563.085	3.775.451	226.722	1.719.651	12.679.167	433.613	147.377	13.260.157
1929 Août	5.063.802	2.561.917	3.989.086	228.729	1.731.528	13.108.657	389.535	150.396	13.648.588
Septembre	5.107.562	2.753.143	3.766.449	230.808	1.714.538	13.172.549	298.093	144.767	13.615.409
Octobre	5.129.800	2.811.878	4.031.855	254.170	1.714.726	13.440.039	377.083	146.607	13.963.729
Novembre	5.375.653	2.830.683	4.052.833	208.062	1.711.275	13.462.758	515.500	196.123	14.174.381
Décembre	5.682.355	2.813.641	3.997.407	172.360	1.694.489	13.401.947	718.889	218.916	14.339.752
1930 Janvier	5.878.022	2.857.420	4.126.151	179.796	1.624.180	13.804.218	723.859	173.402	14.701.479
Février	5.890.205	2.672.068	3.976.362	190.632	1.548.456	13.842.391	419.717	85.535	14.347.643
Mars	5.900.723	2.729.438	4.085.408	184.369	1.545.281	13.945.359	489.838	79.276	14.514.473
Avril	5.913.324	3.062.046	4.167.508	198.821	1.565.095	14.428.665	364.730	170.962	14.964.357
Mai	5.985.079	3.310.997	4.108.575	171.832	1.575.097	14.525.520	541.341	123.431	15.190.293
Juin	6.004.375	3.588.253	3.930.356	172.272	1.547.650	14.537.136	621.044	104.127	15.262.308
Juillet	6.011.860	3.969.382	3.867.629	173.268	1.552.187	15.079.420	479.872	93.545	15.652.837
Août	6.043.262	4.319.149	3.860.264	164.095	1.554.663	15.288.213	678.231	79.143	16.045.587
Septembre	6.096.740	4.385.405	3.719.555	155.108	1.555.328	15.324.437	620.606	59.650	16.004.693
Octobre	6.444.353	4.348.416	3.712.743	154.569	1.557.775	15.630.252	577.044	91.666	16.298.962

Banque des Règlements Internationaux à Bâle

SITUATION

ACTIF.

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

PASSIF.

	Au 30 septembre 1930		Au 31 octobre 1930			Au 30 septembre 1930		Au 31 octobre 1930	
I. Encaisse :		P. c.		P. c.	I. Capital :		P. c.		P. c.
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	5.560	0,3	4.628	0,3	Capital autorisé .200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune	500.000	-	500.000	-
II. Fonds à vue placés à intérêts	68.558	4,0	8.931	1,6	Capital émis	410.000		410.250	
III. Portefeuille réescomptable (au prix d'achat) :					Actions libérées de 25 p. c.	102.500	6,0	102.563	5,7
1° Effets de commerce et acceptations de banque	203.708	12,0	224.965	12,6	II. Dépôts à long terme :				
2° Bons du Trésor	100.845	5,9	166.548	9,3	1° Compte de Trust des annuités	154.332	9,1	154.510	8,7
	304.553		391.513		2° Dépôt du gouvernement allemand	79.916	4,7	80.008	4,5
IV. Fonds à terme placés à intérêts :					3° Fonds de garantie du gouvernement français	68.716	4,0	68.728	3,8
1° A trois mois au maximum	946.801	55,7	999.174	56,0	III. Dépôts à court terme :				
2° De trois à six mois au maximum	153.956	9,1	156.847	8,8	1° De trois mois à six mois au maximum :				
3° De six à neuf mois au maximum	25.211	1,5	-	-	a) Banques centrales pour leur compte ..	193.206	11,4	103.626	5,8
	1.125.968		1.155.981		b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	39.185	2,3	143	0,0
V. Placements divers (au prix d'achat) :					2° A trois mois au maximum :				
1° A deux ans d'échéance au maximum	185.769	10,9	190.815	10,7	a) Banques centrales pour leur compte ..	268.855	15,8	361.566	20,3
2° A plus de deux ans d'échéance	1.049	0,1	1.049	0,1	b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	582.595	34,3	697.635	39,1
	186.818		191.864		3° A six mois au maximum :				
VI. Autres actifs	8.662	0,5	11.311	0,6	a) Banques centrales pour leur compte ..	72.547	4,3	74.815	4,2
					b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	127.962	7,5	128.411	7,2
					c) Autres déposants	119	0,0	116	0,0
					IV. Dépôts à vue :				
					a) Banques centrales pour leur compte	72.547	4,3	74.815	4,2
					b) Banques centrales pour le compte d'autres déposants	127.962	7,5	128.411	7,2
					c) Autres déposants	119	0,0	116	0,0
					V. Postes divers	200.628	12,2	203.342	12,2
						10.486	0,6	12.707	0,7
TOTAL	1.700.419	100	1.784.228	100	TOTAL	1.700.419	100	1.784.228	100

Dans cette situation ne sont pas compris les fonds reçus pour le service des Emprunts internationaux, au sujet desquels des états séparés seront publiés à intervalles réguliers.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (en milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse métallique (or et argent) (1)	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle.....	507.623	371.236		63.735	27.089	823.035	107.457	54.55
1929 Moyenne annuelle.....	544.912	237.410	135.510	62.402	34.404	859.997	106.241	56.40
1929 Août.....7	541.350	216.579	151.557	62.250	22.186	868.199	75.529	57.36
Septembre.....7	539.606	211.824	146.325	63.863	34.895	863.874	60.354	57.15
Octobre.....7	532.273	233.964	139.698	63.301	33.965	909.257	78.565	56.92
Novembre.....7	560.797	282.768	123.260	66.630	23.798	907.124	99.470	55.71
Décembre.....7	588.864	293.421	106.426	62.944	18.728	898.958	123.447	57.60
1930 Janvier.....7	618.194	355.765	120.656	69.760	23.693	912.310	245.549	53.39
Février.....7	584.027	365.248	92.343	41.976	17.023	849.171	200.269	55.65
Mars.....7	581.359	344.968	77.690	43.904	19.223	864.909	157.774	56.85
Avril.....7	(1) 560.995	344.313	40.151	45.486	21.312	885.922	108.069	50.44
Mai.....7	578.789	371.389	36.285	48.783	27.629	877.507	189.849	54.22
Juin.....7	578.834	367.066	33.509	43.669	24.950	876.626	185.297	54.51
Juillet.....7	578.900	300.050	41.237	54.323	28.687	895.035	144.245	55.70
Août.....7	610.177	332.191	34.322	40.621	28.867	900.704	183.400	56.28
Septembre.....6	639.585	342.326	70.123	36.501	24.335	923.983	229.314	55.46
Octobre.....7	639.690	334.439	25.332	40.532	30.790	944.641	181.709	56.79

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ % depuis le 11 juillet 1930.
précédent : 3 %, depuis le 3 avril 1930.

(1) Depuis le 1^{er} avril 1930, l'argent n'est plus compris dans l'encaisse servant de couverture.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (en milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle.....	581.052	546.192	205.335	559.835	63.520	1.128.925	604.368	65.03
1929 Moyenne annuelle.....	643.791	461.735	106.147	697.518	81.566	1.254.561	515.905	62.44
1929 Août.....10	638.111	436.536	81.946	695.531	80.400	1.265.715	460.440	62.26
Septembre.....10	652.776	428.564	88.316	702.322	75.820	1.293.007	454.697	61.87
Octobre.....10	675.433	422.846	90.832	719.791	76.163	1.310.263	465.425	61.85
Novembre.....10	684.692	414.080	95.731	736.582	76.017	1.310.416	479.432	61.39
Décembre.....10	684.883	422.802	98.359	699.682	74.984	1.285.837	479.250	62.76
1930 Janvier.....10	700.592	400.643	106.338	684.711	74.160	1.215.102	538.314	62.81
Février.....10	700.953	367.545	99.953	676.126	70.884	1.208.149	483.800	63.15
Mars.....10	701.110	339.986	109.345	636.498	69.362	1.244.124	451.760	61.39
Avril.....10	702.031	299.071	113.885	608.803	71.570	1.278.465	338.185	61.92
Mai.....10	702.234	297.825	118.243	593.137	70.745	1.255.861	354.376	62.11
Juin.....10	702.459	266.946	113.994	573.752	71.608	1.260.346	307.918	61.81
Juillet.....10	703.036	246.054	109.986	585.087	74.037	1.263.043	293.480	60.97
Août.....10	703.278	221.876	109.406	602.731	75.102	1.288.244	265.788	59.53
Septembre.....10	703.472	211.079	117.898	633.913	73.336	1.391.345	272.070	58.13
Octobre.....10	561.912	297.110	117.313	720.330	73.893	1.336.499	205.907	55.69

Taux d'escompte { actuel : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.
précédent : 6,50 %, depuis le 13 juin 1930.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (en milliers de \$).

DATES	Reserve à or	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées Trésor- et particuliers)	Rapport du total des réserves aux engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle.....	2.673.320	149.261	829.138	325.763	290.517	1.652.284	2.410.638	69,5
1929 Moyenne annuelle.....	2.855.410	162.748	942.725	243.127	205.293	1.766.743	2.419.011	72,1
1929 Août..... 7	2.940.032	183.314	1.064.070	79.158	157.600	1.811.038	2.377.306	74,6
Septembre..... 4	2.943.368	172.829	1.046.016	182.916	148.980	1.883.267	2.374.006	73,2
Octobre..... 9	3.012.227	149.448	857.306	333.151	140.758	1.860.300	2.387.408	74,4
Novembre..... 6	3.019.994	151.727	990.880	330.374	292.749	1.918.327	2.623.700	69,8
Décembre..... 4	2.992.966	145.782	872.310	256.518	355.144	1.938.470	2.452.683	71,5
1930 Janvier..... 8	2.929.347	175.783	567.615	319.167	484.842	1.836.854	2.422.299	72,9
Février..... 5	2.976.563	199.872	361.422	295.791	477.844	1.683.481	2.389.301	78,0
Mars..... 5	2.995.523	188.436	308.616	271.202	486.145	1.641.426	2.349.108	79,8
Avril..... 9	3.037.281	184.069	226.164	267.002	527.290	1.558.305	2.395.476	81,5
Mai..... 7	3.068.169	173.955	237.448	175.203	527.844	1.492.994	2.413.009	83,0
Juin..... 4	3.060.579	164.710	239.728	189.240	543.834	1.457.317	2.464.519	82,2
Juillet..... 9	3.018.131	159.635	236.315	148.945	590.580	1.406.600	2.481.113	81,7
Août..... 6	2.961.178	165.631	205.923	133.571	576.224	1.338.774	2.423.406	83,1
Septembre..... 3	2.934.588	151.650	231.260	170.395	602.044	1.367.619	2.453.996	80,8
Octobre..... 8	2.976.528	149.625	173.166	211.023	600.439	1.365.398	2.466.112	81,6

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 2,50 %, depuis le 20 juin 1930.
précédent : 3 %, depuis le 2 mai 1930.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (en milliers de Lit.).

DATES	Encaisse-or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissém.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	4.858.632	7.035.627	3.161.632	1.208.171	165.172	17.154.051	557.604	2.791.016	58,01
1929 Moyenne annuelle	5.137.746	5.179.544	3.741.002	1.429.508	198.251	16.496.081	467.724	1.663.627	55,39
1929 Août..... 10	5.159.006	4.897.619	3.783.014	1.415.749	201.859	16.853.660	412.040	1.528.310	53,51
Septembre... 10	5.159.221	5.007.309	3.732.294	1.475.598	187.975	16.629.325	417.685	1.433.501	55,01
Octobre..... 10	5.179.346	5.120.649	3.749.440	1.366.481	206.119	16.807.123	443.446	1.365.535	55,33
Novembre... 10	5.179.464	5.296.190	3.871.029	1.469.925	204.971	16.831.563	382.400	1.387.655	56,31
Décembre... 10	5.189.381	5.166.985	3.863.530	1.182.196	181.604	16.593.218	403.220	1.361.642	56,41
1930 Janvier..... 10	5.189.427	5.019.280	4.003.721	1.095.594	163.352	16.508.163	512.755	1.453.071	55,26
Février..... 10	5.189.737	4.884.530	3.414.339	980.946	138.121	16.085.555	419.529	1.673.936	55,42
Mars..... 10	5.190.289	4.929.043	3.070.541	1.345.110	214.855	15.924.881	389.031	1.500.224	56,81
Avril..... 10	5.201.877	4.925.873	2.967.790	1.081.738	169.914	16.093.684	395.223	1.368.340	56,91
Mai..... 10	5.203.618	5.079.813	2.911.812	1.181.956	120.871	15.852.890	326.615	1.372.747	58,59
Juin..... 10	5.205.666	5.024.657	2.791.900	963.493	118.488	15.786.618	354.718	1.390.303	58,35
Juillet..... 10	5.207.713	4.944.176	2.805.007	1.071.457	238.398	15.887.300	417.415	1.429.837	57,21
Août..... 10	5.224.276	5.055.567	2.755.632	950.921	147.428	16.143.247	369.993	1.561.048	56,88
Septembre... 10	5.232.090	5.070.383	2.774.948	1.072.554	222.691	16.031.052	377.715	1.518.739	57,46
Octobre..... 10	5.290.746	4.897.209	2.799.698	1.146.472	142.547	16.074.764	386.980	1.552.093	56,56

Taux d'escompte { actuel : 5,50 %, depuis le 19 mai 1930.
précédent : 6 %, depuis le 24 avril 1930.